



Rapport annuel 2016

 **cera**

s'investir dans
le bien-être
et la prospérité

Bref historique de Cera

1998

4 juin Création de KBC Bancassurance Holding SA ; les activités bancaires de la Banque CERA SCRL sont apportées dans KBC Bank SA. En échange de cet apport d'activités bancaires, Cera Holding SCRL détient une participation d'environ 38,5% dans Almanij SA.

2001

13 janvier Approbation de la restructuration et mise en œuvre phasée :

- scission des parts A d'un montant nominal de 24,79 euros en parts B et D d'une valeur nominale de respectivement 6,20 euros et 18,59 euros.
- apport complémentaire par Cera Holding SCRL d'actions Almanij SA dans Almancora SCA, acquisition d'actions Almanij SA supplémentaires.

mars Émission de parts E : 44.829 souscriptions, dont 28% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 56 millions d'euros.

4 avril Introduction en bourse d'Almancora SCA (segment 'double fixing' du Premier marché d'Euronext Brussels).

2003

mai Émission de parts E : 68.000 souscriptions, dont 45% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 85 millions d'euros.

2004

12 juin Approbation par l'Assemblée Générale du changement de nom de Cera Holding en Cera.

2005

2 mars Fusion d'Almanij SA et de KBC Bancassurance Holding SA, qui donne ainsi naissance à KBC Groupe SA.

mai Émission de parts E : 80.000 souscriptions, dont 67% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 100 millions d'euros.

2007

15 juin Changement du nom d'Almancora SCA en KBC Ancora SCA. Scission de l'action Almancora selon un facteur 1,4. L'actionnaire reçoit 7 actions KBC Ancora pour 5 actions Almancora. Cotation de KBC Ancora au marché continu de NYSE Euronext.

8 août Cera et KBC Ancora portent leur participation dans KBC Groupe à 30,06%.

2008

mai Émission de parts E : 65.534 souscriptions, dont 71% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 81,9 millions d'euros.

2011

22 décembre Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la proposition de modification des statuts visant à étendre les cas dans lesquels les démissions de sociétaires peuvent être refusées ou suspendues temporairement.

2012

11 décembre KBC Groupe réalise une augmentation de capital qui lui permettra, entre autres, de rembourser plus rapidement le solde de trois milliards d'euros (auquel vient s'ajouter une prime de 450 millions d'euros) des instruments de capital de base émis en faveur du gouvernement fédéral, et, en même temps, de faire partie des banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Cera souscrit 3,1 millions de nouvelles actions pour un montant de 65,9 millions d'euros. Cette opération n'entraîne qu'une faible diminution de la participation de Cera dans KBC Groupe.

2013

28 septembre Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une modification des statuts qui vise entre autres à créer davantage de flexibilité dans le cadre des futures souscriptions et démissions avec parts E.

19 novembre Après la vente par Cera, en Bourse, de 4 millions d'actions KBC Groupe entre la mi-août et le début du mois de septembre, Cera vend 14,1 millions d'actions KBC Groupe via un placement auprès d'investisseurs institutionnels. Cera affecte le produit de la vente au rachat d'un prêt à terme accordé par KBC Bank et au remboursement (quasi intégral) des dettes à court terme auprès de KBC Bank.

2014

1 décembre Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les Autres Actionnaires Stables, qu'ils prolongent leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires concernés assurent ainsi le maintien de la stabilité de l'actionariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC. Dans ce cadre, Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables apportent toutes leurs actions à la convention d'actionnaire. Ils réunissent 40,4% de toutes les actions du groupe KBC.

mai-décembre Émission de parts E : 21.301 souscriptions, dont 37% de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 26,6 millions d'euros.

2015

décembre KBC Groupe rembourse au gouvernement flamand les aides publiques restantes (prime comprise) et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.

mai-décembre Émission de parts E : 22.738 souscriptions, dont 30% de nouveaux sociétaires, pour un montant de 28,4 millions d'euros.

2016

janvier-décembre Émission de parts E : 31.228 souscriptions, dont 25% de nouveaux sociétaires, pour un montant de 68,8 millions d'euros. Cette émission durera jusqu'au 30 mai 2017, sauf en cas de clôture anticipée.



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 6

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS DE CERA SOCIÉTÉ DE GESTION	6
RAPPORT DU GÉRANT STATUTAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	12
Notre mission	12
Participation et sociétariat	12
Conseils Consultatifs Régionaux	12
Réunion des Bureaux des CCR	14
Conseil Consultatif National	14
Cera Next Generation	15
Développement du KBC Groupe	16
Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier	16
Stabilité et développement du Groupe KBC	16
Participation de Cera dans Groupe KBC	17
Participation de Cera dans KBC Ancora	17
Dividende coopératif	17
Impact positif dans la société via la contribution sociétale	18
Domaines et thèmes	18
Projets sociétaux locaux et régionaux	18
Contribution sociétale nationale	19
Projets sociétaux nationaux	19
Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif	19
Innovatiesteunpunt (Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural)	20
Contribution sociétale internationale	20
BRS ASBL	20
BRS Microfinance Coop	21
Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif	21
Cera et le développement durable	21
Rapport de durabilité	22
Modèle d'entrepreneuriat coopératif	22
Les avantages sociétaux	23
Structure de fonctionnement	26
Conseil d'Administration de Cera Société de gestion	26
Composition	26
Fonctionnement	29
Comités créés au sein du Conseil d'Administration	30
Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts	31
Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché	31
Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion	31
Mandats	33
Commissaire	33
Fonctionnement opérationnel	34
Comité de gestion journalière	34
Comité management	34
Organigramme	35
Rapport spécial du gérant sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément pour le CNC	36
Cadre légal	36
Rapport spécial de Cera	36

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS DE CERA	44
Bilan, compte de résultats et commentaire	44
Bilan non consolidé après affectation du résultat	44
Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat	46
Commentaire	47
Bilan social	58
État des effectifs	58
Commentaire des comptes annuels	60
Bilan	60
Compte de résultats	66
Affectation du résultat	69
Informations complémentaires	69
Procédure juridique	69
Rapport du commissaire	70
Colophon	74

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Position du groupe Cera par rapport au groupe KBC (données publiques au 31.12.2016)	16
Graphique 2 : Actionnariat de Cera dans KBC Ancora au 31.12.2016	17
Graphique 3 : Organigramme de Cera au 31.12.2016	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présences aux CCR	13
Tableau 2 : Présences à la Réunion des Bureaux des CCR	14
Tableau 3 : Présences au CCN	15
Tableau 4 : Évolution du dividende	17
Tableau 5 : Composition du Conseil d'Administration et présences	28
Tableau 6 : Indemnités des administrateurs B et C	32



Cera n'agit pas seule lorsqu'il s'agit de réaliser un impact positif pour la société. En 2016, Cera a apporté son soutien à pas moins de **445** organisations régionales. Pour ses projets nationaux, Cera a conclu un partenariat avec plus de **100** organisations nationales. Plus de **200** organisations partenaires locales ont également reçu un coup de pouce via des appels à projets nationaux.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS DE CERA SOCIÉTÉ DE GESTION

Cher sociétaire,

2016 a été une excellente année pour Cera. Tous ensemble, nous avons travaillé dur et sommes parvenus à faire en sorte que notre coopérative reste une organisation dynamique, qui s'adapte en permanence aux changements et ce, dans l'intérêt de tous ses stakeholders et de ses sociétaires en particulier. Nous avons également, avec l'aide de nos sociétaires, rempli notre mission que nous formulons en ces termes : 'Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité'. Par le biais de nos nouveaux magazines CeraScoop et CeraSelect, nous vous avons impliqués dans notre action. La participation, la solidarité et le respect de chacun — des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen — forment depuis 125 ans les bases de notre entrepreneuriat et ont cette année encore été notre leitmotiv.

Cera, prendre part à une coopérative solide

Le lundi 1er juin 2015, Cera a lancé une nouvelle émission de parts E, tant pour les nouveaux sociétaires que pour les personnes déjà sociétaires. De cette manière, Cera entendait renforcer et élargir son assise dans la société et rajeunir sa base de sociétaires. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique et le bon fonctionnement de ses structures de participation. La période de souscription, qui a été clôturée le 25 mai 2016, a été un franc succès ; elle a permis ainsi de renforcer, d'élargir et de rajeunir notre base de sociétaires et nous a inspirés à lancer une nouvelle émission, du 6 juin 2016 au 30 mai 2017.

Cera clôture l'exercice avec un bénéfice de 376,5 millions d'euros. Ce résultat est principalement la conséquence de la reprise d'une part significative de la réduction de valeur qui avait été décidée en 2008 en raison de l'impact de la crise financière.

Le Conseil d'Administration est d'avis que l'évolution positive de KBC Groupe et son impact sur KBC Ancora permettent de reprendre une part importante de la réduction de valeur sur les actions de KBC Groupe et KBC Ancora. Il en résulte un résultat financier non-récurrent de 385,1 millions d'euros. Sans ses reprises, Cera aurait terminé avec un résultat négatif de 8,7 millions d'euros.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 2,5% pour l'exercice 2016.

Résultat net consolidé de KBC Groupe en 2016 : 2,4 milliards d'euros

« Si l'on compare cette prestation avec celle de l'année dernière, il convient de tenir compte que les résultats de 2015 ont été favorablement influencés par la liquidation d'une société du groupe. Cette opération nous a permis d'engranger un produit net de 765 millions d'euros et de comptabiliser des réductions de valeur substantielles sur le goodwill. Si l'on exclut cet élément exceptionnel, notre bénéfice net a progressé de 9% par rapport à 2015, dans des conditions de marché qui n'étaient pourtant pas des plus évidentes. (...) Un brillant résultat dont nous sommes fiers, et pour lequel nous témoignons une gratitude toute particulière à nos clients et à nos collaborateurs. » C'est en ces termes que Thomas Leysen, président du Conseil d'Administration, et Johan Thijs, CEO, s'expriment dans l'avant-propos du rapport annuel de KBC Groupe. Et de poursuivre : « Pour 2017, nous nous attendons à une continuation de la croissance économique constante de 2016. Nous avons conclu un accord en vue d'un rachat

crucial en Bulgarie, qui cadre parfaitement dans notre stratégie. Début 2017, nous avons par ailleurs promu l'Irlande au rang de marché central. Nous avons affûté notre stratégie de durabilité et travaillons d'arrache-pied pour réaliser la transformation numérique qui devra nous permettre d'offrir à nos clients un service encore meilleur. Tous ces efforts nous confèrent une position idéale pour envisager 2017 en toute confiance et œuvrer ensemble à un avenir durable. En continuant bien entendu à axer tous nos efforts sur le client. »

Impact positif dans la société via la contribution sociétale

Projets sociétaux locaux et régionaux et prestation nationale de services sociétaux

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. La structure coopérative permet à ces derniers de s'impliquer dans l'engagement de Cera. Via les Conseils Consultatifs, ils codécident du fonctionnement et statuent sur les demandes de soutien de projets et initiatives et ce, à plusieurs niveaux.: régional, national et international. En 2016, Cera a consacré sur le plan **régional** plus de 900.000 euros à 445 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Un montant de 1.471.000 euros a été consacré à 80 projets **nationaux** et aux prestations de services sociétaux. 25 projets pluriannuels ont été approuvés, correspondant à une contribution totale de 2.086.000 euros de la part de Cera. Cera collabore avec plus de 100 partenaires.

Dans ses projets sociétaux nationaux, Cera a accordé une attention particulière à sa **prestation de services dans le cadre de l'entrepreneuriat coopératif**. Cera croit dur comme fer au modèle d'entrepreneuriat coopératif et veut jouer un rôle de pionnier dans la promotion de l'entrepreneuriat coopératif auprès du grand public. Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais d'**Innovatiesteunpunt** (Le Centre d'Innovation pour le **Développement Agricole et Rural**), une initiative de Boerenbond et Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC.

Prestation internationale de services sociétaux

Par le biais de la microfinance et de la microassurance, **BRS ASBL** — la fondation Raiffeisen belge, au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels — contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans le Sud. En 2016, BRS a organisé 702 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 11 projets dans 9 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 203.000 euros. La coopérative **BRS Microfinance Coop** a été créée le 27.10.2016 par BRS ASBL, Cera et KBC, qui n'apportent pas seulement le capital de départ, mais mettent également leurs connaissances et expériences au service de la microfinance et de la microassurance. Les personnes intéressées peuvent acquérir un maximum de 10 parts coopératives de 500 euros. BRS Microfinance Coop investit les fonds récoltés dans des institutions de microfinance et de microassurance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui offrent à leur tour des microcrédits.

À travers sa **prestation de services dans le cadre de l'entrepreneuriat durable**, Cera proposera à partir de 2017 une prestation de services spécifique aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives dans les pays du Sud.

Cera et le développement durable

Forte de son identité coopérative, Cera mise résolument à la fois sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable et sur les aspects de la gouvernance d'entreprise. Le développement durable est le fil conducteur qui relie tous les domaines sociétaux explorés par Cera, mais aussi un point d'attention transversal pour son fonctionnement général. En 2016, nous avons examiné comment nous pourrions ancrer encore davantage le développement durable dans notre fonctionnement, et nous avons élaboré les lignes directrices pour les prochaines années. Une attention particulière est dans ce contexte consacrée au rapport de durabilité ainsi qu'au rôle de levier que le modèle d'entrepreneuriat coopératif joue dans le développement durable.

Les avantages sociétaires, la force des achats groupés

Les avantages sociétaires sont l'une des missions que Cera souhaite mener à bien en compagnie de ses quelque 400.000 sociétaires. Les avantages sociétaires mettent l'accent sur la création d'affinité chez les sociétaires. Les avantages sociétaires reflètent la force coopérative. Les partenariats conclus avec les fournisseurs et les achats groupés génèrent des réductions substantielles sur des biens et services, des promotions ou des actions originales. Ils donnent une dimension supplémentaire à la qualité de sociétaire et rendent celle-ci concrète. Cera souhaite créer pour ses sociétaires de la valeur ajoutée tant économique que sociale à effet durable et étendu en tenant compte des souhaits des sociétaires. La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. Le concept des avantages sociétaires a fait ses preuves au fil des années et le taux de réponse est éloquent. Cera mesure ce taux de réponse en recensant les réactions et commandes des sociétaires, sur la base des ménages. En 2016, le taux de réponse s'est élevé à environ 16% pour le CeraSelect de mars et 25% pour celui de septembre. Ces chiffres s'inscrivent dans le prolongement de ceux des années précédentes.

Participation et sociétariat : la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque **400.000 sociétaires** de Cera sont représentés par environ **900 membres** siégeant au sein de **45 Conseils Consultatifs Régionaux/Regionale Adviesraden/Regionalen Beratungsausschüssen**.

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier accordé aux projets locaux. Chaque CCR est représenté au sein du **Conseil Consultatif National** par quatre membres. Les réunions de celui-ci constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration. En 2016, le taux de présences effectives a de nouveau été élevé, témoignant ainsi de l'appréciation et de l'engagement des membres pour le fonctionnement de Cera.

En 2016, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé 15 **Rencontres Sociétaires Cera**. Cette formule a été lancée en 2015 pour renforcer la participation et le sociétariat. Cera estime qu'il est important d'être proche de ses sociétaires. Vu le succès, les Conseils Consultatifs Régionaux continueront à organiser des Rencontres Sociétaires dans les années à venir.

Depuis la mi-2015, des rencontres sont également organisées spécialement pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur **Cera Next Generation**. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires (25-35 ans) de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

Roadmap 2020 — Cera, profondément enracinée, largement ramifiée

Cera a mené en 2016 une réflexion stratégique : Roadmap 2020. Roadmap 2020 représente la vision d'avenir qu'a Cera de son fonctionnement et constitue le prélude aux actions qui seront menées dans les années à venir. La notoriété de la marque et l'identité coopérative ont été les premiers sujets abordés, sans oublier notre base de sociétaires. Cera est l'unique marque qui devra façonner notre identité coopérative et l'idéologie coopérative. Nous entendons surtout élargir et rajeunir notre base de sociétaires. En marge des trois thèmes transversaux — 'effectivité et efficacité', 'Cera et les jeunes' et 'développement durable' —, les cinq thèmes suivants ont été abordés : 'avantages sociétaires', 'prestation de services sociétaux', 'digitalisation', 'fonctionnement régional' et 'entrepreneuriat coopératif'. Roadmap 2020 est un processus qui fera en sorte que Cera est et restera à l'avenir une entreprise et une organisation dynamique à même de s'adapter en permanence aux changements.

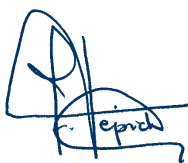
Nous sommes reconnaissants envers nos sociétaires pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes reconnaissants à nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme. Nous tenons également à remercier tout particulièrement et du fond du cœur notre président Lode Morlion, qui s'est fait notre guide modeste, immuable et confiant tout au long de la crise que nous venons de traverser — et que nous avons surmontée grâce à lui —, ainsi qu'à notre vice-présidente Ghislaine Van Kerckhove et à Anita Verresen, dont les mandats au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion ont pris fin en 2016. En leur qualité de représentants des sociétaires, elles ont permis pendant des années aux sociétaires de s'impliquer activement dans le fonctionnement de notre organisation. Grâce à leurs successeurs respectifs, cet engagement actif des sociétaires en faveur du fonctionnement de Cera est garanti pour l'avenir également. Nous remercions également chaleureusement Luc Discry, qui a atteint en 2016 l'âge de 65 ans et a démissionné de ses fonctions d'administrateur délégué. Katelijn Callewaert lui a succédé. Nous envisageons en toute confiance cette année 2017, qui a toutes les raisons de faire notre fierté puisqu'elle marquera les 125 ans de Cera et les 25 ans de BRS. Un grand merci à tous !

Avec nos salutations cordiales,

Leuven, 28 avril 2017



Katelijn Callewaert
administrateur délégué



Franky Depickere
administrateur délégué
président du Comité
management



Paul Demyttenaere
président du Conseil
d'Administration





Depuis décembre 2016, le modèle coopératif figure sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. L'UNESCO reconnaît ainsi l'apport mondial du mouvement coopératif.

Pas moins de **140 millions** d'Européens et près de **1 milliard** de personnes à travers le monde sont sociétaires d'une coopérative.

RAPPORT DU GÉRANT STATUTAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre mission

Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale à trois niveaux :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides au groupe KBC/CBC
- Nous réalisons un impact positif dans la société
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs

La participation, la solidarité et le respect de chacun - des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen - forment depuis 125 ans les bases de l'entreprise coopérative de Cera.

La coopérative Cera : profondément enracinée, largement ramifiée

Participation et sociétariat

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de la coopérative Cera et ce, aux différents niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque **400.000 sociétaires** sont représentés par environ 900 membres siégeant au sein de **45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) / Regionale Adviesraden (RAR) / Regionalen Beratungsausschüsse (RBA)**. Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier accordé aux projets régionaux.

Le territoire belge est subdivisé en 45 régions réparties comme suit :

- 6 à 9 régions (néerlandophones) par province flamande
- 1 région (bilingue) pour Bruxelles
- 1 région (germanophone) pour les Cantons de l'Est
- 7 régions (francophones) pour la Wallonie

En 2016, une modification est intervenue au niveau de l'attribution des mandats dans les CCR. Il existe désormais des mandats subrégionaux (mandats SR) et des mandats régionaux (mandats R). Comme c'était déjà le cas auparavant, le nombre de mandats subrégionaux est déterminé en fonction du nombre de sociétaires que compte une commune (fusionnée). Le Conseil Consultatif Régional peut cependant aussi proposer des membres supplémentaires afin d'augmenter la représentativité et la diversité de l'assemblée. Ces membres du CCR doivent habiter la région — d'où l'appellation 'mandats régionaux' — mais leur nombre n'est pas directement lié au nombre de sociétaires habitant une commune définie. Les membres ont tous les mêmes droits et obligations, qu'ils possèdent un mandat SR ou un mandat R.

Cette nouvelle approche s'est révélée très intéressante. La plus grande flexibilité qu'elle permet au niveau de l'attribution des mandats fait que des candidats talentueux, qui ne pouvaient autrefois pas être élus à cause des critères géographiques (trop) stricts, peuvent à présent prendre part au fonctionnement du CCR. De cette manière, les conseils consultatifs disposent d'une assise plus large et plus diversifiée en termes d'expertise et de centres d'intérêt. Ces nouvelles règles permettent aussi de rajeunir l'effectif des membres et de parvenir à une répartition plus équilibrée entre hommes et femmes.

Les nouveaux membres ont été recrutés en 2016 de différentes manières :

- un appel dans le magazine CeraScoop et la newsletter
- une mention sur le site Internet de Cera
- divers mailings aux sociétaires répondant aux conditions d'âge et de domicile pour se porter candidat
- des contacts personnels, notamment lors des Rencontres Sociétaires et des visites de projets soutenus.

Les nouveaux candidats sont d'abord conviés à une réunion d'information, où ils reçoivent notamment des explications détaillées concernant le fonctionnement d'un CCR et l'engagement allant de pair avec la qualité de membre d'un CCR. À l'issue de cette séance d'information, les candidats sont présentés au CCR et élus par vote. La durée des mandats CCR est de six ans, avec possibilité de prolonger à trois reprises, chaque fois pour six ans. La limite d'âge pour les membres CCR est fixée à 70 ans.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an, dont trois réunions formelles sous la conduite du conseiller régional. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget permettant de soutenir financièrement ces projets. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois assemblées formelles auprès d'une organisation ayant bénéficié d'une aide du Conseil Consultatif Régional, ce qui permet de renforcer les liens entre la coopérative Cera et les organisations soutenues. Ce rapprochement est toujours très apprécié, tant par les membres du CCR que par les organisations visitées.

Le tableau ci-après donne les chiffres de présences effectives aux réunions des Conseils Consultatifs Régionaux en 2016. Avec un taux de présences moyen d'un peu plus de 80%, 2016 était à nouveau une très bonne année. On peut y voir une nouvelle preuve que les membres s'investissent énormément en faveur du fonctionnement de leur CCR.

CCR	Présences effectives
Session 1	84%
Session 2	77%
Session 3	79%
Moyenne	80%

Tableau 1 : Présences aux CCR

Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages sociétaires et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

Les points d'attention suivants ont notamment été soulevés au cours de l'année écoulée en ce qui concerne le fonctionnement des CCR :

- l'attribution des mandats CCR, et en particulier la nouvelle systématique distinguant mandats subrégionaux (SR) et mandats régionaux (R)
- la nouvelle procédure pour la demande de soutien financier via un formulaire en ligne
- les modifications au règlement interne, notamment concernant le renouvellement non-automatique des mandats de gestion
- la nouvelle répartition des CCR entre les conseillers
- l'émission de parts coopératives de Cera et de BRS Microfinance Coop
- les Rencontres Sociétaires Cera (Rencontres Privilèges)
- les informations financières concernant Cera, KBC Ancora et KBC Groupe
- la Cera Cooperative Academy (CCA) : formations à l'intention des membres des CCR et des autres intéressés.

En janvier 2016, chaque conseiller a organisé une assemblée à l'intention des présidents et vice-présidents des CCR. L'objectif de cette réunion est de permettre aux différentes régions d'échanger des expériences au sujet du fonctionnement des Conseils Consultatifs Régionaux. En 2016, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé 15 **Rencontres Sociétaires Cera**. Cette formule a été lancée en 2015 pour renforcer la participation et le sociétariat. Cera estime en effet qu'il est important d'être proche de ses sociétaires. Les Rencontres Sociétaires Cera sont des événements locaux dont l'objectif est de faire découvrir aux sociétaires, de manière informelle, l'action régionale de Cera. L'organisation est confiée aux membres d'un ou plusieurs Conseils Consultatifs Régionaux. Les activités peuvent aller d'une 'Journée des sociétaires' en un endroit spécifique à un barbecue, en passant par une soirée culturelle, la visite d'un projet soutenu... Les participants y reçoivent toujours des informations concernant les différentes facettes de Cera et ont en outre l'opportunité de rencontrer d'autres sociétaires et les membres de leur Conseil Consultatif Régional. Au total, plus de 3700 personnes ont pris part à ces activités en 2016. Vu le succès, les Conseils Consultatifs Régionaux continueront à organiser des Rencontres Sociétaires Cera dans les années à venir

En 2016, 15 Rencontres Sociétaires Cera ont été organisées et ont permis de réunir un total de 3167 sociétaires.

Réunion des Bureaux des CCR

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques de leur région ou qui ont un impact sur une partie importante de la Wallonie ou de la Communauté Française, sont traitées par la **Réunion des Bureaux des CCR (RDB)**. Ce fonctionnement constitue une alternative aux budgets additionnels qui sont alloués dans les autres régions aux grandes villes. La RDB est composée des présidents et des vice-présidents des CCR de Wallonie ainsi que du président et d'un membre délégué du CCR/RAR de Bruxelles. La RDB se réunit trois fois par an. Le tableau ci-dessous reflète les présences effectives à la Réunion des Bureaux des CCR en 2016.

RDB	Présences effectives
Session 1	63%
Session 2	89%
Session 3	85%
Moyenne	79%

Tableau 2 : Présences à la Réunion des Bureaux des CCR

Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du **Conseil Consultatif National (CCN)** par quatre membres : le président, le vice-président et deux membres délégués (180 membres au total), auxquels se joignent lors du CCN quelques membres des organes de gestion. Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer les membres du Conseil d'Administration et la direction. En 2016, le Conseil Consultatif National s'est réuni à deux reprises : le 29 avril et le 25 novembre. Les thèmes suivants ont entre autres été abordés :

- l'évolution de l'effectif des sociétaires (nombres, âge...)
- Roadmap 2020, avec notamment parmi les nouveaux accents stratégiques le positionnement plus explicite de Cera en tant que coopérative
- la nomination d'un nouveau président, d'un nouveau vice-président et de trois nouveaux administrateurs
- Cera Next Generation
- l'enquête auprès des lecteurs de CeraScoop et CeraSelect
- l'élection de nouveaux membres pour les divers groupes pilotes
- l'avancement du projet de construction du nouveau siège

En 2016 également, le taux de présences au CCN était très élevé, comme en témoigne le tableau suivant :

CCN	Présences effectives
29 avril	81%
25 novembre	86%
Moyenne	84%

Tableau 3 : Présences au CCN

Par souci d'exhaustivité, précisons encore que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non exécutifs (voir aussi 'Structure de fonctionnement').

Cera Next Generation

Depuis la mi-2015, des rencontres sont organisées spécialement pour des jeunes sociétaires, sous le dénominateur Cera Next Generation. Dans ce contexte, Cera axe son fonctionnement tant sur base de suggestions de sa part que de la prise d'initiatives des jeunes. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

En 2016, les jeunes sociétaires (25-35 ans) ont participé à trois Afterworks organisés à Leuven sur les thèmes suivants :

- Sustainable Development Goals
- Entrepreneuriat coopératif
- Coopérer en microfinance et microassurance dans les pays du Sud.

Au total, nous avons de cette manière impliqué 54 jeunes sociétaires.

Les jeunes membres de Next Generation ont également mis la main à la pâte en créant une offre régionale. Le 1er décembre, le Conseil Consultatif Régional de Kortrijk a ainsi organisé, à l'initiative de quelques-uns de ses jeunes sociétaires, une rencontre régionale auprès de Barco, qui fut l'occasion de découvrir de manière interactive l'action de la coopérative Cera au sens large. Cet événement a réuni 50 participants, parmi lesquels 48 sociétaires et 2 personnes externes à la coopérative.

Développement du groupe KBC

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

Stabilité et développement de KBC Groupe

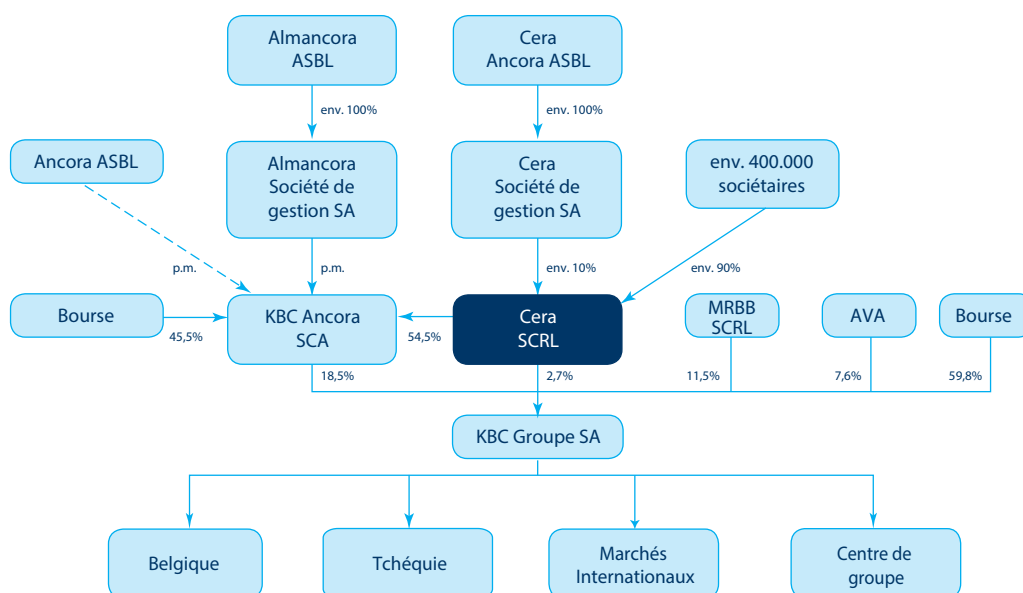
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

Il est évident que l'évolution du groupe KBC est extrêmement importante pour Cera et pour tous les sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés de ce groupe. Ainsi, Cera participe activement à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, en tenant compte de ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit entre autres par le biais de la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe KBC. Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 02.05.2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Leur participation globale dans KBC Groupe s'établissait à 40,20% au 31 décembre 2016. Cera et sa filiale KBC Ancora sont considérées comme une seule et même partie au sein de la convention ; ensemble, elles ont apporté 21,19% du nombre total d'actions KBC Groupe.

La position du groupe Cera par rapport à l'ensemble du groupe KBC se présentait comme suit au 31.12.2016 (les pourcentages sont arrondis)



Graphique 1 : Position du groupe Cera par rapport au groupe KBC (données publiques au 31.12.2016)

Participation de Cera dans KBC Groupe

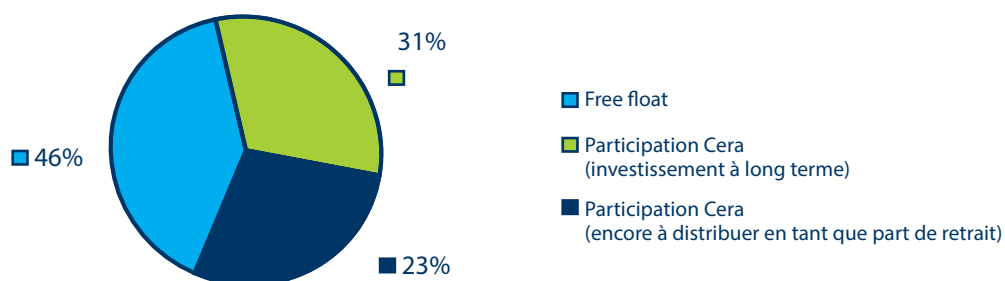
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée au cours de l'année écoulée. Fin 2016, Cera détenait 11.127.166 actions KBC Groupe, soit 2,66% du capital de KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2016, la participation de Cera dans KBC Ancora était de 54,51%.

Dans le courant de 2016, Cera a attribué 705.703 actions KBC Ancora (0,90%), en tant que part de retrait en nature, aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose d'une part d'actions qui devront être attribuées à terme — en tant que part de retrait — aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D (23,25%), et d'autre part d'une participation de 31,26% en tant qu'investissement à long terme.



Graphique 2 : Actionnariat de Cera dans KBC Ancora au 31.12.2016

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration du gérant statutaire fait une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui se prononce sur la proposition d'acceptation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat.

Cera termine l'exercice avec un bénéfice de 376,5 millions d'euros. Sans la reprise de réduction de valeurs de 385,1 millions, Cera aurait terminé l'exercice 2016 avec un résultat négatif de 8,7 millions d'euros.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 2,5% pour l'exercice 2016.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du dividende.

	2016	2015	2014	2013	2012
Dividende	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	0,5%

Tableau 4 : Évolution du dividende

Impact positif dans la société via la contribution sociétale

Domaines et thèmes

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués.

Les projets soutenus se situent dans différents domaines et thèmes en phase avec les principaux besoins sociétaux contemporains.

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Accès des enfants et des jeunes vulnérables aux droits fondamentaux
- Formation et sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale

Entrepreneuriat coopératif

- Anticiper les nouveaux besoins sociétaux
- Informer, sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat coopératif
- Impliquer les sociétaires

Art et culture

- Art et culture dans une société en évolution
- Soutien au secteur des arts et de la culture
- La collection d'art de Cera

Agriculture, horticulture et développement durable

- Avenir pour l'agriculture et l'horticulture
- Entrepreneuriat coopératif en agriculture et horticulture
- Une société durable et respectueuse de l'environnement

Services et soins à la collectivité

- La représentation collective des soins de santé mentale
- L'inclusion des personnes handicapées
- Ensemble pour, et avec, les personnes âgées vulnérables
- Ensemble avec des jeunes en situation éducative problématique

Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse

BRS : Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud

En 2016 le soutien aux projets sociétaux s'est élevé à 2.644.044 euros (y compris 252.000 euros provenant de partenaires extérieurs). Ce total, consacré aux projets sociétaux, s'est réparti de la façon suivante : 1.721.487 euros pour le niveau national, 814.551 euros au niveau régional, 87.521 euros au niveau suprarégional et des soutiens divers pour un montant de 20.485 euros.

Via BRS asbl 203.601 euros ont été attribués à des projets internationaux et 104.550 euros à des conseils et formations.

Projets sociétaux locaux et régionaux

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Cera génère ainsi, au départ de sa base, un impact sociétal au niveau local.

Les quelque 400.000 sociétaires sont représentés dans les trois Communautés linguistiques par environ 900 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). Ces conseils consultatifs constituent les antennes locales de Cera. Ils décident de l'octroi éventuel d'une aide aux projets dans leur région.

En Wallonie, les projets qui dépassent les limites géographiques de leur région ou qui ont un impact sur une partie importante de la Wallonie ou de la Communauté Française, sont traités par la Réunion des Bureaux des CCR (RDB).

En 2016, Cera a consacré 814.551 euros à 434 projets régionaux. La Réunion des Bureaux des CCR a approuvé quant à elle 11 projets pour un montant de 87.521 euros.

Contribution sociétale nationale

À l'échelle nationale, Cera réalise son impact sur la société à travers les projets sociétaux nationaux, la prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif et par le biais du partenariat avec Innovatiesteunpunt : le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural.

Projets sociétaux nationaux

Pour chacun des domaines sociétaux sur lesquels Cera mise à l'échelle nationale, des thèmes ont été définis afin d'orienter les projets conçus et déployés dans tout le pays. Cera a créé sa propre équipe de coordinateurs de programmes en charge de l'exploration, de la conception et de la mise en œuvre des projets. Pour chaque thème, Cera examine le paysage en détail et met au point de nouveaux projets en étroite concertation et collaboration avec des chercheurs, des organisations de la société civile, des acteurs du terrain, des fondations et des pouvoirs publics. Cera adopte dans ce contexte une approche globale dans laquelle elle met à disposition, en marge de son soutien financier, son expertise en vue de renforcer des projets et des organisations. Dans son approche, Cera attache beaucoup d'importance à l'élargissement de l'assise et à la durabilité des projets et initiatives. Cera tient à cet égard résolument compte de son vaste réseau d'organisations partenaires. En marge des initiateurs des projets et des partenaires impliqués, Cera fait intervenir un réseau beaucoup plus étendu de parties prenantes. Celles-ci se réunissent au sein de groupes de réflexion pour lancer de nouvelles idées, ou jouent un rôle clé dans la diffusion au sens large des résultats des projets, des bonnes pratiques et des nouveaux instruments.

En 2016, la coopérative Cera a consacré 1.721.487 euros à 80 projets nationaux, dont 252.000 euros ont été apportés par des partenaires externes. 25 projets pluriannuels ont été approuvés, correspondant à une contribution totale de 2.086.000 euros de la part de Cera. Cera collabore avec plus de 100 partenaires.

Pour plus d'infos : www.cera.be — Projets sociétaux

Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Cera croit dur comme fer dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de faire connaître l'entrepreneuriat coopératif à un vaste public, ainsi que de soutenir et encadrer individus et organisations dans la phase d'orientation, le lancement et le développement d'une coopérative. Cera encourage la recherche et l'échange de connaissances, explorant en fonction des défis sociétaux actuels de nouvelles possibilités d'applications de l'entrepreneuriat coopératif. La prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif consiste notamment à orienter les projets coopératifs dans leur phase initiale (Cera Coop Workshop), à former les administrateurs de coopératives et à organiser des journées d'étude thématiques. Cera propose en outre des conseils et des services de consultance à l'intention des nouvelles initiatives et des coopératives en pleine expansion (Cera Coopburo).

En 2016, Cera a attiré plus de 1800 personnes à travers son offre de formations et de conférences à la carte. Le nombre de visiteurs uniques du site Internet coopburo.be a encore augmenté et avoisine désormais les 13.000 visiteurs. En 2016, Cera a accompagné et conseillé 34 coopératives dans les secteurs les plus divers, dont 26 nouvelles coopératives.

Pour plus d'infos : www.coopburo.be

Innovatiesteunpunt (Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural)

Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais d'Innovatiesteunpunt (Le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural), une initiative de Boerenbond et Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC. Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises flamandes du secteur agricole et horticole qui veulent jouer la carte de l'innovation. Les consultants d'Innovatiesteunpunt ont une grande expérience de l'encadrement des entreprises innovatrices. Innovatiesteunpunt est de plus en plus sollicité en tant que partenaire dans des projets européens de recherche scientifique. Il faut y voir la preuve qu'Innovatiesteunpunt s'est forgé à l'échelle européenne une excellente réputation en tant que médiateur entre la recherche d'une part, et les agriculteurs et horticulteurs d'autre part. En 2016, Innovatiesteunpunt a organisé sa dixième Innovatiecampagne, dans le cadre de laquelle pas moins de 113 projets d'innovation particulièrement intéressants se sont disputé l'honneur de figurer parmi les dix lauréats du concours. Les gagnants ont été présentés lors des cinq soirées organisées dans chaque province flamande par Innovatiesteunpunt et KBC. Plus de 2500 agriculteurs et horticulteurs y ont assisté, ce qui prouve l'énorme potentiel d'innovation du secteur agricole et horticole en dépit de la période difficile qu'il traverse.

En 2016, plus de 1000 conseils en innovation individuels et une centaine de formations pratiques ont inspiré, informé et soutenu plus de 5500 agriculteurs et horticulteurs dans leur projet d'innovation. Plus de 40 projets ont mis à l'épreuve de nouveaux concepts, après quoi les connaissances acquises ont été diffusées à l'intention du secteur.

Pour plus d'infos : www.innovatiesteunpunt.be

Contribution sociétale internationale

À l'échelle internationale, Cera se focalise dans le cadre de son partenariat avec BRS sur le thème 'Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud'. Cera mise par ailleurs plus activement sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans les pays de Sud.

BRS ASBL

Par le biais de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS offre aux pauvres, actifs économiquement, l'opportunité de sortir de la misère et de prendre leur sort en mains. BRS n'accorde pas elle-même des crédits, mais soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu.

Chez nous, BRS souhaite informer et sensibiliser les gens sur la microfinance et la microassurance et leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée de cette forme de collaboration internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC/CBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, dans le cadre de 'KBC4BRS'.

En 2016, BRS a organisé 702 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 11 projets dans 9 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 203.601 euros.

Pour plus d'infos : www.brs.coop

BRS Microfinance Coop

Le 27.10.2016, BRS ASBL, Cera et KBC ont créé la coopérative BRS Microfinance Coop. Ces trois organisations n'apportent pas seulement le capital de départ, elles mettent également leurs connaissances et expériences au service de la microfinance et de la microassurance. Les personnes intéressées peuvent acquérir un maximum de 10 parts coopératives de BRS Microfinance Coop. Chaque part a une valeur de 500 euros. BRS Microfinance Coop aspire à un rendement financier et social pour chaque sociétaire. Les organisations dans lesquelles elle investit sont pour ce faire triées sur le volet quant à leur esprit coopératif et à leurs qualités financières et sociétales.

BRS Microfinance Coop investit les fonds récoltés dans des institutions de microfinance et de microassurance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui offrent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et agriculteurs, ou à des coopératives dans lesquelles ceux-ci s'unissent.

Par la constitution d'un portefeuille varié composé principalement de crédits, BRS Microfinance Coop s'efforce d'améliorer son profil de risque. BRS Microfinance Coop peut également contracter des investissements indirects en investissant dans des fonds de microfinance, aussi appelés 'microinvestment vehicles' (MIV).

Le 31.12.2016, 550 personnes avaient déjà souscrit des parts de BRS Microfinance Coop, pour un montant total de 1.629.500 euros (3259 parts).

Pour plus d'infos : www.brs.coop

Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Dans les pays en voie de développement, il est fréquent que les cultivateurs et microentrepreneurs s'unissent dans des coopératives en vue de la fabrication et de la commercialisation de leurs produits, ou encore d'une autre prestation de services spécifique. Souvent, ces coopératives ont besoin d'être encadrées dans leur développement, notamment au niveau de l'organisation administrative ou de la relation avec les membres. Le secteur coopératif belge et européen peut jouer un rôle dans ce contexte. Cera réfléchit elle aussi à des manières d'intensifier ses efforts dans ce domaine. Cera fait partie depuis quelques années de la 'Cooperative Development Platform' de Cooperatives Europe. En 2016, Cera a exploré en détail le paysage des organisations de soutien, tant du côté des ONG que du secteur coopératif.

À partir de 2017, Cera proposera une prestation de services spécifique aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives dans les pays du Sud.

Cera et le développement durable

Forte de son identité coopérative, Cera mise résolument à la fois sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable et sur les aspects de la gouvernance d'entreprise. Le développement durable est le fil conducteur qui relie tous les domaines sociétaux explorés par Cera, mais aussi un point d'attention transversal pour son fonctionnement général.

En 2016, nous avons examiné comment nous pourrions ancrer encore davantage le développement durable dans notre fonctionnement, et nous avons élaboré les lignes directrices pour les prochaines années. Un groupe de travail interne 'Développement durable', qui réunit des représentants de tous les services, transpose ces orientations en actions concrètes et supervise tous les aspects du fonctionnement.

Rapport de durabilité

Cera veut à l'avenir rendre compte explicitement des progrès enregistrés en matière de développement durable. D'une part pour tenir nos parties prenantes au courant de nos efforts dans ce domaine, et d'autre part pour permettre à notre coopérative de s'autoévaluer, d'obtenir un aperçu clair de notre situation, de nos défis et de nos ambitions.

Le compte rendu consacré à la durabilité est un processus évolutif dont les bases ont été jetées en 2016. Il requiert une concertation et une collaboration avec des parties prenantes tant internes qu'externes. En 2016, plusieurs concertations ont été organisées avec des parties prenantes internes. En 2017, nous poursuivrons sur cette lancée et organiserons avec tous les collaborateurs de Cera diverses séances de brainstorming sur le thème spécifique du développement durable. Dans le cadre de Cera Next Generation, nos jeunes sociétaires ont analysé en janvier 2016 les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable, et réfléchi aux efforts que Cera fournit déjà ou pourrait fournir dans ce domaine. Le groupe de travail interne 'Développement durable' supervise ce processus et le rationalise en partant de plusieurs angles d'incidence : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, les opportunités écologiques et la gouvernance d'entreprise.

Dans la perspective du rapport de durabilité, il est important de mieux appréhender notre impact en tant que coopérative. Cera a contribué à l'enquête biennale de Sociale InnovatieFabriek, qui porte sur l'évaluation et la valorisation de l'impact sociétal des projets, organisations et entreprises poursuivant un objectif social. Le résultat de cette enquête peut servir de base pour mieux évaluer l'impact sociétal.

Modèle d'entrepreneuriat coopératif

Le modèle d'entrepreneuriat coopératif mérite dans ce contexte l'attention nécessaire. Les coopératives ont en effet un rôle particulier à jouer dans le cadre du développement durable. La spécificité de ce type d'organisation et les diverses caractéristiques de la coopérative font de ce modèle un levier intéressant pour entreprendre de manière durable. Étant l'une des plus grandes coopératives belges, Cera encourage d'autres coopératives à mettre en valeur leur contribution en faveur de l'entrepreneuriat durable. Il est essentiel que les coopératives qui souhaitent se profiler comme championnes de la durabilité se voient offrir pour ce faire les remparts nécessaires. À la demande de socialeconomie.be et en collaboration avec Sustenuto, Cera a élaboré à cette fin une note de stratégie qui expose les liens conceptuels entre l'entrepreneuriat coopératif et l'entrepreneuriat durable. Ces atouts qui permettent aux coopératives d'entreprendre de manière durable ont été mis en lumière dans un film d'animation promotionnel. Cera a en outre, toujours en collaboration avec Sustenuto, aidé plusieurs coopératives à rédiger un rapport de durabilité, en mettant à leur disposition un protocole de formation et d'accompagnement conçu à la mesure des coopératives.

Pour plus d'infos : www.cera.be — Projets sociétaux — Actualités — Des coopératives sont-elles durables?

Les avantages sociétaires

Les avantages sociétaires sont un des éléments de la finalité de Cera, aux côtés de l'ancrage de KBC Groupe et de la contribution sociétale. Cera souhaite mener à bien cette mission en compagnie de ses quelque 400.000 sociétaires. Les avantages sociétaires mettent l'accent sur la création d'affinité chez les sociétaires.

Les avantages sociétaires reflètent la force coopérative. Les partenariats conclus avec les fournisseurs et les achats groupés génèrent des réductions substantielles sur des biens et services, des promotions ou des actions originales. Ils donnent une dimension supplémentaire à la qualité de sociétaire et rendent celle-ci concrète.

Afin de pouvoir bénéficier des avantages sociétaires, un sociétaire doit détenir des parts coopératives, quelle qu'en soit la catégorie, pour un montant minimum de 600 euros.

La sélection des avantages sociétaires tient compte entre autres des notions suivantes : créer un esprit de groupe, aspects liés à la santé, durabilité et environnement, qualité, aspects coopératifs, diversité.

Cera souhaite créer pour ses sociétaires de la valeur ajoutée, tant économique que sociale, à effet durable et étendu en tenant compte des souhaits des sociétaires. Cera renforce ainsi sa relation avec ses sociétaires. Outre les offres catégorisées comme "besoins de base", Cera continue d'investir dans des offres événements et lifestyle. Par ailleurs, la combinaison de la contribution sociétale et des avantages sociétaires débouche elle aussi sur des arrangements intéressants. En regroupant ces forces, Cera peut bâtir de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et créer des effets de levier profitables à tous.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires.

Cera propose également des avantages permanents à ses sociétaires sous la forme de réductions, sur plusieurs années, sur des produits et services, afin d'alléger ainsi le budget du sociétaire et d'augmenter son pouvoir d'achat.

En plus de Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent aussi un apport substantiel. Cera se charge par ailleurs du concept de l'offre, de la réalisation du Magazine Avantages CeraSelect et du suivi.

Les avantages sociétaires sont proposés via CeraSelect et sur le site Internet de Cera. En 2016, CeraSelect a été envoyé deux fois, en même temps que le magazine rédactionnel CeraScoop.

Les facteurs suivants servent de cadre de référence aux Magazines Avantages CeraSelect :

- par magazine au moins une action à un prix bas
- formules et modalités simples
- répéter les actions à succès
- réaliser des engagements à long terme avec certains partenaires
- développer fortement les avantages via Internet
- minimum deux avantages spécifiques pour les sociétaires francophones et un avantage dans le cadre de la contribution sociétale de Cera
- exploitation optimale de la formule de la Tombola Cera en faveur de BRS.

Le concept des avantages a fait ses preuves au fil des années et le taux de réponse est éloquent. Cera mesure ce taux de réponse en recensant les réactions et commandes des sociétaires, sur la base des ménages.

En 2016, le taux de réponse s'est élevé à **15,51%** pour le CeraSelect de mars et à **25,26%** pour celui de septembre. Ces chiffres s'inscrivent dans le prolongement de ceux des années précédentes.



En 2016, BRS a proposé **507** journées de formation et de consultance à **11** institutions de microfinance dans **9** pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Structure de fonctionnement

Outre une structure opérationnelle classique, comprenant un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a, en tant que coopérative, une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration du gérant statuaire compte, à côté des administrateurs délégués (minimum 2) et des administrateurs extérieurs (minimum 3), des représentants des sociétaires (minimum 6). Le Conseil d'Administration peut également être complété par un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont explicités ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statuaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués / membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres, le cas échéant d'office, des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs extérieurs, non exécutifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D).

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion comptait au 31.12.2016 21 membres : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B, 4 administrateurs C et 1 administrateur D.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Afin de défendre au maximum les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, comme tous les sociétaires, détiennent une infime participation minoritaire dans Cera. Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives tant sur le plan national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, tant au niveau de la stratégie que du contrôle.

L'administrateur D est un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin.

Les administrateurs A, B, C et D sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes les parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée maximale d'un mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le prolonger trois fois pour une durée de quatre ans chaque fois.

Le mandat des administrateurs délégués et de l'administrateur D peut être renouvelé sans restrictions.

Le mandat d'un administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année suivant l'année pendant laquelle l'administrateur en question a atteint l'âge de 70 ans.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur concerné atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat de gestion au sein du groupe KBC.



Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion le 24 mars 2017

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| 1. Franky Depickere | 11. Leo Nijsen |
| 2. Katelijn Callewaert | 12. Ivan T' Jampens |
| 3. Paul Demyttenaere, président | 13. Heidi Loos |
| 4. Matthieu Vanhove | 14. Jos Peeters |
| 5. Koen Kerremans | 15. Yvan Jonckheere |
| 6. Jean-François Dister | 16. Charles Van Wymeersch |
| 7. Johan Massy | 17. Dieter Scheiff |
| 8. Luc Vandecatseye | 18. Guido Veys |
| 9. Liesbet Okkerse | 19. Daniel Renard |
| 10. Henri Vandermeulen | 20. Louis Braun |

Pas sur la photo : Walter Nonneman



Le tableau ci-après donne la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles le membre concerné a assisté.

Lors de l'exercice 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni **10** fois, le Comité audit **7** fois, le Comité nominations **5** fois et le Comité rémunérations **4** fois.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Administrateur D	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Louis Braun (<i>membre du Comité audit depuis le 24.06.2016</i>)	2020		10			2		
Katelijan Callewaert (<i>depuis le 03.08.2016</i>)	2020	4						
Paul Demyttenaere, <i>président (depuis le 29.04.2016) (membre du Comité audit jusqu'au 29.04.2016)</i>	2017		10			4	3	1
Franky Depickere	2018	10						
Luc Discry (<i>jusqu'au 03.08.2016</i>)	2016	6						
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	2017		10				5	4
Yvan Jonckheere, (<i>depuis le 29.04.2016</i>)	2020		6					
Koen Kerremans, <i>vice-président (depuis le 29.04.2016)</i>	2018		10				3	1
Heidi Loos	2018			9		7		
Johan Massy	2020		10					
Lode Morlion, (<i>jusqu'au 29.04.2016</i>)	2016		4				2	3
Leo Nijssen	2017		10					
Walter Nonneman	2019			10		7		
Liesbet Okkerse (<i>depuis le 29.04.2016</i>)	2020		6					
Jos Peeters	2019		10					
Daniel Renard	2020		10					
Dieter Scheiff	2020		9					
Ivan T'Jampens	2018		10					
Luc Vandecatseye (<i>depuis le 29.04.2016</i>)	2020		6					
Henri Vandermeulen	2020		10					
Matthieu Vanhove	2020				5			
Ghislaine Van Kerckhove, <i>vice-présidente (jusqu'au 29.04.2016)</i>	2016		4				2	3
VOF Charles Van Wymeersch (<i>représentant permanent Charles Van Wymeersch</i>)	2017			9		6		
Anita Verresen (<i>jusqu'au 29.04.2016</i>)	2016		4					
Guido Veys	2017			10				

Tableau 5 : Composition du Conseil d'Administration et présences

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, auxquels s'ajoutent les dispositions pertinentes du Code des sociétés et la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera. Cette Charte est actualisée régulièrement et peut être consultée sur le site Internet de Cera : www.cera.be, à la rubrique : À propos de Cera / Autres documents relatifs à la mission financière de Cera.

Pratiquement tous les membres ont assisté chaque fois aux réunions du Conseil d'Administration, qui sont préparées par le Bureau du Conseil d'Administration (le Bureau), qui était composé comme suit au 31.12.2016 :

Katelijjn Callewaert

Paul Demyttenaere

Franky Depickere

Jean-François Dister

Koen Kerremans

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects de Cera soient traités de manière équitable.

Outre ses tâches classiques (constater les comptes annuels, proposition d'affectation du bénéfice, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2016, entre autres, les points suivants :

- la stratégie du groupe Cera
- la gestion des risques au sein du groupe Cera
- la situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC
- le capital et le nombre de sociétaires
- le sociétariat sous tous ses aspects
- la contribution sociétale
- le suivi des mandats de gestion, en particulier la nomination d'un administrateur A et la renomination de 5 administrateurs B et de 1 administrateur C
- la nomination de l'administrateur D
- la renomination du commissaire
- le mandat de président et de vice-président
- la décision d'autoriser les démissions volontaires en 2017 et d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de prorater les démissions, s'il s'avère qu'elles entraîneraient la disparition de plus de 10% du capital souscrit ou de 10% du nombre de sociétaires
- la préparation de l'Assemblée Générale de Cera du 4 juin 2016
- Horizon 2020
- l'émission de parts E par Cera en 2016/2017
- la construction du nouveau siège de Cera
- Roadmap Digitalisation
- l'évaluation de la convention d'actionnaires
- l'attribution des mandats de gestion de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances
- l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora
- la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera.

Il convient de préciser que le Bureau du Conseil d'Administration n'est pas exclusivement une 'commission de l'ordre du jour'. Certaines présentations prévues au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les amender ou demander d'approfondir certains aspects.

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités ont été constitués au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations ; ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions ou se voient déléguer des compétences par le Conseil.

Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Ses tâches portent notamment sur le contrôle interne de la position financière, les résultats, le traitement comptable et les mécanismes de contrôle en vue du rapportage au Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, qui est intégré dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Au 31.12.2016, le Comité audit était composé comme suit :

Louis Braun

Heidi Loos

Walter Nonneman (président)

SNC Charles Van Wymeersch, ayant pour représentant permanent Charles Van Wymeersch

Au niveau de la procédure de travail du Comité audit, il convient de souligner ce qui suit : en règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils sont toutefois absents lors de la partie des réunions au cours de laquelle les avis au Conseil d'Administration sont formulés.

Après chaque réunion, le président fait rapport oralement lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité audit s'est réuni à 7 reprises.

En 2016, le Comité audit a notamment abordé les points suivants :

- Le 29 janvier 2016, le mandat du commissaire de Cera a été abordé.
- Le 26 février 2016, quelques points ayant trait à Cera Société de gestion ont été traités.
- Le 18 avril 2016, le Comité audit a débattu du projet de comptes annuels et du projet de rapport annuel de Cera portant sur l'exercice 2015, du projet de rapport du commissaire et du contrôle budgétaire 2015. Lors de cette réunion, le point a été fait sur le prospectus de l'émission 2016/2017.
- Lors de sa séance du 29 avril 2016, le Comité audit a discuté du projet de comptes annuels consolidés de l'exercice 2015. Les thèmes suivants ont par ailleurs été abordés : valorisation des immobilisations financières de Cera, Roadmap Digitalisation et planification 'Recovery and Resolution' de KBC.
- Le 24 juin 2016, la valorisation des immobilisations financières de Cera a été abordée.
- Le 4 octobre 2016, le Comité audit a examiné les chiffres semestriels de Cera, le contrôle du budget de Cera au 30 juin 2016 et le règlement interne du Comité audit.
- Le 25 novembre 2016, les budgets pour 2017 et l'accord de partage des coûts avec KBC Ancora ont été abordés en détail. Il a aussi été question lors de cette assemblée du planning d'audit du commissaire en 2017, du processus d'audit des projets sociétaux nationaux et de la valorisation des immobilisations financières de Cera.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il assure, globalement, le déroulement objectif et professionnel du processus de nomination et de prolongation du mandat des administrateurs. Les administrateurs délégués assistent, sauf incompatibilités, aux réunions du Comité, avec voix consultative.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de l'année écoulée, le comité nominations s'est réuni à 5 reprises.

Au 31.12.2016, le Comité nominations se composait comme suit :

Paul Demyttenaere (président)

Jean-François Dister

Koen Kerremans

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Le comité formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent, sauf incompatibilités, aux réunions du Comité, avec voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le comité rémunérations s'est réuni à 4 reprises.

Au 31.12.2016, le Comité rémunérations se composait comme suit :

Paul Demyttenaere (président)

Jean-François Dister

Koen Kerremans

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et autres liens contractuels entre Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion, ou les membres du Comité de gestion journalière de Cera d'une part, et Cera d'autre part. Ce règlement est intégré dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite en matière d'abus de marché sont intégrées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera. Ces règles prévoient notamment l'établissement d'une 'liste d'insiders', la fixation de périodes interdites annuelles et la notification au compliance officer d'opérations sur titres du groupe par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non exécutifs)

Les indemnités des administrateurs B et C tiennent compte de leurs responsabilités et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité annuelle fixe à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils assistent.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier. Il perçoit une indemnité fixe supérieure, mais pas de jetons de présence. Par ailleurs, les administrateurs B ou C qui font partie du Comité audit

reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils assistent. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité fixe, mais pas de jetons de présence. Les membres du Comité nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, uniquement le remboursement de leurs frais de déplacement.

Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des indemnités des administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.

(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	Conseil d'Administration Jetons de présence	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Louis Braun (<i>membre du Comité audit depuis le 24.06.2016</i>)	7.208	7.392		1.008	15.680
Paul Demyttenaere, <i>président (depuis le 29.04.2016 / membre du Comité audit jusqu'au 29.04.2016)</i>	31.171	2.688		2.016	35.875
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	16.240	7.392			23.632
Yvan Jonckheere, (<i>depuis le 29.04.2016</i>)	4.853	4.704			9.557
Koen Kerremans, <i>vice-président (depuis le 29.04.2016)</i>	13.253	7.392			20.645
Heidi Loos	7.280	6.720		3.024	17.024
Johan Massy	7.280	7.392			14.672
Lode Morlion, <i>président (jusqu'au 29.04.2016)</i>	13.439				13.439
Leo Nijssen	7.280	7.392			14.672
Walter Nonneman	7.280	7.392	6.720		21.392
Liesbet Okkerse (<i>depuis le 29.04.2016</i>)	4.853	4.704			9.557
Jos Peeters	7.280	7.392			14.672
Daniel Renard	7.280	7.392			14.672
Dieter Scheiff	7.280	6.720			14.000
Ivan T'Jampens	7.280	7.392			14.672
Luc Vandecatseye (<i>depuis le 29.04.2016</i>)	4.853	4.704			9.557
Henri Vandermeulen	7.280	7.392			14.672
Ghislaine Van Kerckhove, <i>vice-présidente (jusqu'au 29.04.2016)</i>	4.480	2.688			7.168
SNC Charles Van Wymeersch (<i>représentant permanent Charles Van Wymeersch</i>)	8.809	8.131		3.252	20.192
Anita Verresen (<i>jusqu'au 29.04.2016</i>)	1.493	2.688			4.181
Guido Veys	7.280	7.392			14.672
TOTAL	183.524	125.059	6.720	9.300	324.603

Tableau 6 : Indemnités des administrateurs B et C

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera / administrateurs A est fixée contractuellement. Elle se compose d'une rémunération fixe, de la mise à disposition d'une voiture de société ou d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, comportant notamment une assurance vieillesse ou de survie complémentaire, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient pas d'options sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu globalement une indemnité de 964.800 euros, dont 158.617 euros d'indemnité variable. En vertu de l'association de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité fixe des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80% et par KBC Ancora à hauteur de 20%.

Rémunération de l'administrateur D (membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC)

L'administrateur D ne perçoit aucune indemnité pour l'exercice de son mandat de gestion.

Mandats

Au 31.12.2016, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC se présentaient comme suit :

KBC Groupe SA

Franky Depickere *membre du Conseil d'Administration, du Comité de concertation des gérants et du Comité des rémunérations ; président du Comité des risques et de compliance*

Katelijan Callewaert *membre du Conseil d'Administration et du Comité de concertation des gérants*

Walter Nonneman *membre du Conseil d'Administration*

Matthieu Vanhove *membre du Conseil d'Administration*

KBC Bank SA

Franky Depickere *membre du Conseil d'Administration et président du Comité des risques et de compliance*

Katelijan Callewaert *membre du Conseil d'Administration*

Walter Nonneman *membre du Conseil d'Administration*

Matthieu Vanhove *membre du Conseil d'Administration*

KBC Assurances SA

Franky Depickere *membre du Conseil d'Administration et président du Comité des risques et de compliance*

Katelijan Callewaert *membre du Conseil d'Administration*

Walter Nonneman *membre du Conseil d'Administration*

Matthieu Vanhove *membre du Conseil d'Administration*

CBC Banque SA

Franky Depickere *membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations*

Charles Van Wymeersch *membre du Conseil d'Administration*

Československá Obchodní Banka a.s.(Tchéquie)

Franky Depickere *membre du Conseil d'Administration*

Commissaire

Le contrôle externe est assumé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par **Olivier Macq**.

Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Ce Comité est l'organe statutaire chargé d'une part de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion, et d'autre part il est responsable de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle ainsi les activités du Comité. Outre les nombreux contacts informels, le Comité de gestion journalière s'est réuni à 10 reprises en 2016.

Le Comité de gestion journalière était composé comme suit au 31.12.2016

Franky Depickere

Katelijin Callewaert

Comité management

Le Comité de gestion journalière délègue, sous sa responsabilité, un certain nombre de compétences spécifiques au Comité management et, en concertation avec ce dernier, des tâches spécifiques aux membres du personnel de Cera. Le Comité management est responsable des décisions organisationnelles et opérationnelles, de l'exploitation dans son ensemble et du travail préparatoire à l'intention du Comité de gestion journalière et du Conseil d'Administration.

Au 31.12.2016, le Comité management était composé comme suit :

Bert Craps

Luc De Bolle

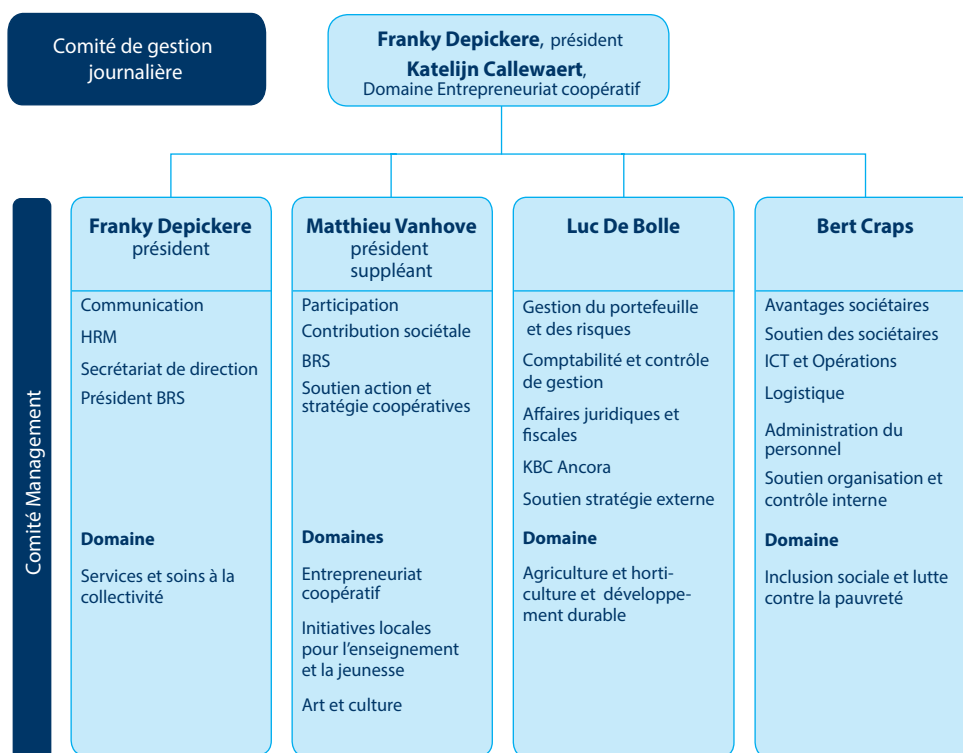
Franky Depickere

Matthieu Vanhove

Le fait que les membres du Comité management effectuent également, en marge de l'exercice de leurs fonctions de direction conformément à l'organigramme, du travail préparatoire au niveau de la stratégie, s'inscrit dans le cadre des trois piliers de Cera et est concrétisé comme suit : le département Patrimoine financier, dirigé par Luc De Bolle, soutient les personnes qui assument les mandats de Cera au sein du groupe KBC, Bert Craps étant quant à lui en charge de l'organisation interne, du contrôle interne et de l'informatique. Matthieu Vanhove est également chargé de préparer la réflexion stratégique sur la coopérative en tant que forme de société. En effet, le mouvement coopératif est en pleine mutation, tant sur le plan national qu'international. Il est donc primordial pour Cera de suivre de près les développements, les tendances et les innovations, de contribuer à leur actualisation et d'évaluer leurs conséquences éventuelles sur Cera. Il s'avère d'ailleurs que le monde coopératif en général, entre autres l'Union Internationale Raiffeisen (IRU), suit de près les initiatives innovatrices de Cera et y puise de l'inspiration.

En 2016, le Comité management s'est réuni à 18 reprises.

Organigramme



Graphique 3 : Organigramme de Cera au 31.12.2016

Rapport spécial du gérant sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément pour le CNC

Cadre légal

L'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (ci-après : l'arrêté royal du 8 janvier 1962) stipule que les administrateurs doivent faire annuellement un rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, en particulier celles visées au paragraphe 1er, 6° et 8°, qui sera, le cas échéant, intégré au rapport de gestion.

Les conditions d'agrément sont les suivantes :

- l'adhésion des sociétaires est volontaire
- les parts du capital social confèrent, par catégories de valeurs, les mêmes droits et obligations
- tous les sociétaires ont une voix égale à l'Assemblée Générale, ou les statuts prévoient une limitation du droit de vote pour chaque sociétaire à 10% des voix
- les administrateurs et le(s) commissaire(s) sont nommés par l'Assemblée Générale
- le dividende ne peut dépasser 6%
- le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés
- le mandat des administrateurs est gratuit
- une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public

Rapport spécial de Cera

Conformément à l'article 1er, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962, le gérant statutaire rend compte aux présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2016, veillé à réaliser les conditions d'agrément telles que visées à l'arrêté royal.

Il convient de lire le présent rapport spécial en combinaison avec le rapport annuel intégral de Cera relatif à l'exercice 2016. Ce rapport annuel approfondit toutes les facettes du fonctionnement de Cera, à l'inclusion du bilan, du compte de résultats, de l'annexe, du bilan social et du commentaire des comptes annuels.

L'adhésion des sociétaires est volontaire

Seules des personnes physiques peuvent souscrire des parts E de Cera et ce, pendant une période au cours de laquelle Cera organise une émission de parts E. Tant les personnes détenant déjà des parts E que celles n'en détenant pas encore peuvent souscrire des parts E (jusqu'au maximum statuaire de 100 parts E). Les parts E sont des parts coopératives nominatives, conformément aux articles 356 et suivants du Code des sociétés.

En souscrivant un ou plusieurs paquets de parts E, la personne physique concernée signe une demande de souscription avec parts E. Si la souscription est effectuée au nom d'un mineur d'âge, c'est son représentant légal qui signe la demande de souscription de parts E.

On devient sociétaire de Cera après acceptation par le gérant statutaire de Cera.

Le gérant statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société.

En cas de refus de souscription ou d'exclusion, le gérant statutaire communiquera les raisons objectives de ce refus de souscription ou de cette exclusion à l'intéressé qui en fait la demande.

En 2016, 7816 nouveaux sociétaires ont souscrit des parts Cera et 23.331 sociétaires existants ont souscrit des parts supplémentaires. Au cours de l'exercice écoulé, aucune souscription n'a été refusée et il n'y a pas non plus eu d'exclusion.

Les parts du capital social confèrent, par catégories de valeurs, les mêmes droits et obligations.

Nous abordons ci-après les aspects suivants :

- participation à l'Assemblée Générale
- affectation du bénéfice net de l'exercice
- distribution de dividendes
- information

Participation à l'Assemblée Générale (articles 16 à 27 inclus des statuts)

L'Assemblée Générale comprend tous les sociétaires, y compris le gérant statutaire.

Les sociétaires sont invités à l'Assemblée Générale annuelle qui a lieu dans le courant du mois de juin. Ils sont invités au moins 15 jours civils pleins avant l'assemblée au moyen d'un avis écrit aux sociétaires et/ou d'une annonce dans la presse.

Le 15 mai de chaque année, ou le jour ouvrable suivant si ce jour tombe un dimanche ou jour férié, une annonce de l'Assemblée Générale annuelle est publiée dans 10 quotidiens néerlandophones, francophones et germanophones à diffusion nationale.

Une Assemblée Générale sera convoquée sur requête écrite des sociétaires qui détiennent ensemble des parts qui représentent au moment de leur requête 10% du capital social.

Sur requête écrite des sociétaires qui détiennent ensemble des parts qui représentent au moment de leur requête dix pour cent du capital social de la société, toute proposition transmise par écrit au gérant statutaire avant que l'ordre du jour soit fixé sera reprise à l'ordre du jour.

Seuls les sociétaires ou représentants légaux de sociétaires peuvent participer à l'Assemblée Générale. Un sociétaire peut se faire représenter par procuration écrite, mais uniquement par un autre sociétaire. La convocation à l'Assemblée Générale peut déterminer les modalités auxquelles les procurations pour l'Assemblée Générale doivent répondre. Chaque mandataire ne peut représenter qu'un seul sociétaire.

L'Assemblée Générale portant sur l'exercice 2015 s'est tenue le 4 juin 2016. 1534 sociétaires y étaient présents ou représentés pour un total de 2.336.922 parts. Ces chiffres sont conformes à ceux des années précédentes.

Affectation du bénéfice net de l'exercice

Conformément à l'article 29 des statuts, le bénéfice net de l'exercice est affecté comme suit :

- 5% au moins affectés à la réserve légale, dans la mesure où la loi l'impose
- un dividende attribué aux sociétaires sur le montant libéré de leurs parts. Si ce montant est resté libéré pour une période de moins d'un an, l'attribution des bénéfices pourra se faire, pour les détenteurs de parts B et E, prorata temporis. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération
- le solde affecté aux réserves disponibles

L'Assemblée Générale reste libre de constituer d'autres réserves, sur proposition du gérant statuaire ; elle peut également disposer autrement de l'ensemble des bénéfices, sous réserve des prescriptions légales en matière de réserve légale.

KPMG Réviseurs d'entreprises, Commissaire, représentée par Olivier Macq, a délivré pour l'exercice 2016 un rapport qui s'assortissait d'une 'opinion sans réserve'. Ce rapport confirme dans une déclaration additionnelle que l'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Distribution de dividendes

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur sociétal. Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende.

Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération. Ce pourcentage maximal s'élève à 6% depuis 1996.

Pour l'exercice 2016, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un dividende de 2,5%. Ce pourcentage est identique à celui des 3 dernières années.

Information

Le rapport annuel (y compris les comptes annuels et le rapport du commissaire) est envoyé aux sociétaires qui en font la demande (à partir de 15 jours précédant l'Assemblée Générale). Cera met également ces informations à disposition sur son site Internet. Au paiement du dividende, les sociétaires reçoivent des informations concernant leur dividende par le biais d'une communication ajoutée au versement sur le compte financier.

Les sociétaires reçoivent également des informations plus générales sur les activités de Cera. En 2016, Cera a entretenu une communication régulière avec ses sociétaires par le biais notamment de magazines semestriels (CeraScoop et CeraSelect) qui sont envoyés par ménage, ainsi qu'à travers ses newsletters et son site Internet.

Tous les associés ont une voix égale à l'Assemblée Générale, ou les statuts prévoient une limitation du droit de vote pour chaque sociétaire à 10% des voix

L'Assemblée Générale comprend tous les sociétaires. Toute part donne droit à une voix, indépendamment de sa catégorie, à condition qu'aucun sociétaire ne prenne part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

Comme les années précédentes, le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2016 portant sur l'exercice 2015. Ce sera également le cas lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2017 relative à l'exercice 2016.

Les administrateurs et le(s) commissaire(s) sont nommés par l'Assemblée Générale.

La société est gérée par un seul gérant. La société anonyme Cera Société de gestion a été nommée gérant statuaire et a désigné Monsieur Franky Depickere comme représentant permanent en vue de l'exercice de son mandat de gestion au sein de Cera SCRL. Le gérant statuaire ne peut être démis que par décision de l'Assemblée Générale prise à une majorité

de 90%. Dans ce cas, une Assemblée Générale Extraordinaire désigne un nouveau gérant statutaire et par décision prise à une majorité de 90%.

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués / membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A)
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres, le cas échéant d'office, des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B)
- d'administrateurs extérieurs, non exécutifs (administrateurs C)
- d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D)

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, comme tous les sociétaires, détiennent une infime participation minoritaire dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora. Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des 14 mandats. La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives tant sur le plan national que régional. Les administrateurs B constituent toujours la majorité au Conseil d'Administration.

Les noms des administrateurs et leur qualité (administrateur A, B, C ou D), leur éventuelle nomination au sein de l'un des comités et leurs présences aux assemblées de 2016 sont renseignés en détail dans le rapport annuel.

Le dividende ne peut dépasser 6%

Nous renvoyons à ce sujet à la partie 'Distribution de dividendes' à la page 38.

Le but principal de la société est de procurer aux associés un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés

La participation, la solidarité et le respect de chacun — des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen — forment depuis cent vingt-cinq ans les bases de l'entreprise coopérative de Cera.

Cera crée une valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des sociétaires et de la société au sens large :

- en tant qu'actionnaire important, Cera assure des bases solides au groupe KBC/CBC
- Cera réalise un impact sociétal positif
- les sociétaires jouissent d'avantages uniques sur un vaste assortiment de produits et de services.

Cera : actionnaire essentiel de KBC Groupe

Le groupe Cera (Cera et KBC Ancora) contrôle environ 21,2% des actions de KBC Groupe. Cera a, avec KBC Ancora, MRBB et les 'Autres Actionnaires Stables' (AVA), adhéré à un pacte d'actionnaires. La participation globale de ces partenaires représente un peu plus de 40%.

De ce fait, Cera est à même de participer à l'élaboration de la stratégie et au contrôle des sociétés du groupe KBC, en tenant compte de ses valeurs coopératives. En sa qualité d'entreprise de bancassurance, KBC veut aider toutes les parties prenantes à réaliser leurs rêves et les protéger de manière durable et socialement responsable. Pour KBC, en sa qualité d'entreprise de bancassurance, la durabilité signifie être à même — et le rester — d'aller au-devant des besoins de la société et des attentes de toutes les parties prenantes : clients, investisseurs, pouvoirs publics, actionnaires et collaborateurs.

À travers sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des sociétaires. Les revenus que Cera retire de cette participation sont en effet affectés au fonctionnement de Cera (avantages sociétaires, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

Cera réalise un impact sociétal positif

Avec ses sociétaires, Cera s'efforce de réaliser un impact sociétal positif dans différents domaines. Cera investit dans la société en partant d'une vision à long terme, dans l'intérêt social des sociétaires et de la société au sens large. Vous en lirez davantage à ce sujet ailleurs dans ce rapport annuel.

Avantages uniques sur des produits et services

Grâce à la force des achats groupés, Cera parvient à offrir aux sociétaires des remises substantielles sur une vaste gamme de produits et services. La communication à ce sujet revêt la forme de magazines imprimés, de newsletters et de publications sur le site Internet. Les taux de réponse, qui sont détaillés ailleurs dans ce rapport annuel, prouvent chaque année — et donc également en 2016 — le grand succès de ces avantages.

Le mandat des administrateurs est gratuit

Le mandat de gérant statutaire est non rémunéré. Si le gérant statutaire remplit une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si le gérant statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est allouée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été remplie. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Ce régime est resté en vigueur en 2016 également.

Cera n'a pas de sociétaire chargé du contrôle. KPMG Réviseurs d'entreprises a été nommée en tant que commissaire. Conformément à la réglementation, la rémunération de ce mandat est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de Cera.

Information et formation des membres, actuels et potentiels, ou du grand public

Cera attache beaucoup d'importance à l'information et à la formation, et investit énormément dans ces domaines. Voici quelques éléments marquants qui se dégagent à cet égard de l'exercice 2016 :

- Deux fois par an, les sociétaires reçoivent par courrier les magazines CeraScoop et CeraSelect. Ces magazines présentent un aperçu du fonctionnement de Cera au sens large et approfondissent des thèmes spécifiques qui intéressent les sociétaires. À cela s'ajoutent des newsletters périodiques qui sont également diffusées à grande échelle. Ces newsletters sont axées sur l'actualité et proposent aux sociétaires des informations complémentaires et des possibilités d'interaction.
- Cinq conseillers encadrent la structure de participation : 45 Conseils Consultatifs Régionaux, qui comptent au total quelque 900 membres, tiennent chaque année trois réunions formelles et une réunion informelle. Des réunions de concertation et de planification sont par ailleurs régulièrement organisées avec des membres de la direction, tant sur une base individuelle que collective.
- Le Conseil Consultatif National s'est réuni à deux reprises et comptait au total 403 personnes présentes.
- En 2016, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé quinze Rencontres Sociétaires Cera qui ont rassemblé plus de 3700 participants.
- L'équipe en charge de la contribution sociétale a organisé 67 activités (journées d'étude, séances d'information, présentations...) portant sur les domaines et thèmes auxquels Cera se consacre.
- 34 coopératives, dont 26 en constitution, ont bénéficié de services de consultance sur le thème de l'entrepreneuriat coopératif. 1227 personnes ont pris part à des sessions de formation. Les visites à des coopératives belges et étrangères ont rencontré un grand succès en 2016. En 2016 également, des délégations de Cera ont participé tant en Belgique qu'à l'étranger à des journées d'étude et congrès.
- Au cours de l'exercice écoulé, le déploiement de la Cera Cooperative Academy (CCA) s'est poursuivi. Plus de 550 personnes ont pris part à des sessions consacrées notamment à des thèmes comme 'Aperçu de la pauvreté', 'Instruction financière', 'Économie circulaire' et 'Digitalisation'.
- Une attention particulière a été accordée au fonctionnement de Cera Next Generation, qui se focalise sur le groupe d'âge des 25-35 ans.



En 2016, la promenade durable
Cera GoodWalk s'est déroulée
dans la ville de Borgerhout.
Plus de **5700** sportifs se sont à
cette occasion lancés sur la piste
des initiatives durables locales.

COMPTES ANNUELS NON CONSOLIDÉS DE CERA

Bilan, compte de résultats et commentaire

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2016	2015
ACTIF	1.929.212.790	1.531.860.070
ACTIFS IMMOBILISÉS	1.838.022.373	1.456.115.531
Immobilisations incorporelles		400
Immobilisations corporelles	17.638.166	12.051.929
Terrains et constructions	7.594.773	7.240.158
Mobilier et matériel roulant		378
Autres immobilisations corporelles	1.624.944	1.601.634
Immobilisations en cours et acomptes versés	8.418.448	3.209.758
Immobilisations financières	1.820.384.207	1.444.063.202
Entreprises liées	1.441.796.702	1.105.981.464
<i>Participations</i>	<i>1.441.796.702</i>	<i>1.105.981.464</i>
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	378.349.337	337.843.838
<i>Participations</i>	<i>378.349.337</i>	<i>337.843.838</i>
Autres immobilisations financières	238.168	237.899
<i>Actions</i>	<i>237.500</i>	<i>237.500</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>668</i>	<i>399</i>
ACTIFS CIRCULANTS	91.190.417	75.744.540
Créances à un an au plus	9.124.683	5.778.616
Créances commerciales	87.067	166.020
Autres créances	9.037.616	5.612.596
Placements de trésorerie	91.852	91.896
Autres placements	91.852	91.896
Valeurs disponibles	81.913.483	69.575.122
Comptes de régularisation	60.399	298.905

	2016	2015
PASSIF	1.929.212.790	1.531.860.070
CAPITAUX PROPRES	1.839.987.612	1.444.431.037
Capital	583.775.026	525.075.122
Capital souscrit	583.775.026	525.075.122
Réserves	1.255.618.077	919.355.915
Réserve légale	3.862.543	3.862.543
Réserves disponibles	1.251.755.534	915.493.372
Subsides en capital	594.509	
DETTES	89.225.178	87.429.034
Dettes à plus d'un an		65.875.210
Dettes financières		65.875.000
<i>Autres emprunts</i>		65.875.000
Autres dettes		210
Dettes à un an au plus	88.815.552	21.156.025
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	65.875.331	0
Dettes commerciales	3.838.836	3.932.973
<i>Fournisseurs</i>	3.838.836	3.932.973
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.929.352	1.460.172
<i>Impôts</i>	258.153	146.728
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	1.671.199	1.313.444
Autres dettes	17.172.034	15.762.881
Comptes de régularisation	409.626	397.798

Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2016	2015
RÉSULTATS	376.476.543	62.809.538
CHARGES	36.038.872	45.078.688
Charges des dettes	2.675.205	2.746.748
Autres charges financières	21.054	17.151
Services et biens divers	14.565.525	15.109.638
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.367.499	6.263.290
Charges diverses courantes	60.681	39.507
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	26.887	28.474
Réductions de valeur *	44	127
<i>Sur actifs circulants</i>	44	127
Moins-values sur réalisations *	12.319.603	20.871.453
<i>D'immobilisations financières</i>	12.319.603	20.871.453
Impôts sur le résultat	2.374	2.300
PRODUITS	412.515.415	107.888.227
Produits des immobilisations financières	11.128.760	82.771.891
<i>Dividendes</i>	11.128.760	82.771.891
Produits des actifs circulants	62.772	26.238
Autres produits financiers	1.223	955
Produits des services prestés	1.533.003	2.145.996
Autres produits courants	2.327.840	2.067.506
Reprise de réductions de valeur *	397.458.036	20.871.453
<i>Sur immobilisations financières</i>	397.458.036	20.871.453
Produits exceptionnels *	3.780	4.189
AFFECTATION DU RÉSULTAT		
Bénéfice ou perte à affecter	376.476.543	62.809.538
<i>Bénéfice ou perte de l'exercice à affecter</i>	376.476.543	62.809.538
Affectation aux capitaux propres	362.997.689	49.965.071
<i>Aux autres réserves</i>	362.997.689	49.965.071
Bénéfice à distribuer	13.478.854	12.844.467
<i>Rémunération du capital</i>	13.478.854	12.844.467

* Dans l'annexe des comptes annuels, ces rubriques sont décrites comme Produits financiers (non-) récurrents et Charges financières (non-) récurrentes

Commentaire

Schéma du compte de résultats

Pour la présentation du compte de résultats dans le présent rapport annuel, Cera a opté pour le schéma des sociétés à portefeuille, qui correspond davantage à la nature de ses activités. Le ministre de l'Économie a donné son accord à cet effet le 10.04.2004. Cet accord était nécessaire étant donné que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers avait mis un terme au statut des sociétés à portefeuille.

État des immobilisations incorporelles

	2016	2015
	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		23.600
Mutations de l'exercice		
Actés	400	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	

État des immobilisations corporelles

	2016	2015
	Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		7.336.065
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	380.724	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	7.716.789	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		95.907
Mutations de l'exercice		
Actés	26.109	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	122.016	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	7.594.773	

	2016	2015
	Mobilier et matériel roulant	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50.246	50.246
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		49.868
Mutations de l'exercice		
Actés	378	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50.246	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	

	2016	2015
	Autres immobilisations corporelles	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		1.601.634
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	23.310	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.624.944	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.624.944	

	2016	2015
	Immobilisations en cours et acomptes versés	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		3.209.758
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	5.208.690	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8.418.448	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	8.418.448	

État des immobilisations financières

Participations et actions	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation et actions	Autres entreprises
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.947.729.408	378.349.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	9.273.000		
Cessions et retraits	30.410.300		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.926.592.108	378.349.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	841.747.944	40.505.499	
Mutations de l'exercice			
Reprises	356.952.538	40.505.499	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	484.795.407		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.441.796.702	378.349.337	237.500

Créances	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation et actions	Autres entreprises
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			399
Mutations de l'exercice			
Dotations			269
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			668

Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises d'un montant de minimum 10% du capital souscrit

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Directement		Filiales	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SCA Mgr. Ladeuzeplein 15 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	42.685.392	54,51		30.06.2016	2.045.205.969	-20.160.886
KBC Groep SA (consolidé) Avenue du Port 2 1080 Bruxelles - Belgique 0403.227.515	11.127.166	2,66	18,53	31.12.2016	15.957.194.271	2.427.302.680
BRS Microfinance Coop SCRL Mgr. Ladeuzeplein 15 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	70,21		31.12.2015	727.474	3.660
FWR Consult SCRL Mgr. Ladeuzeplein 15 3000 Leuven - Belgique 0546.587.773	198	99,00		31.12.2016	20.364	364

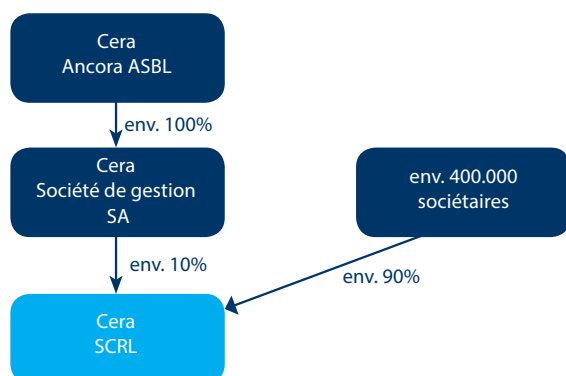
Placements de trésorerie : Autres placements

	2016	2015
Actions	91.852	91.896
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	91.852	91.896

État du capital

	Montants	Nombre de parts
Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	525.075.122	22.755.997
Mutations de l'exercice		
Parts B	-1.632.807	-263.356
Parts D	-3.126.039	-168.157
Parts E	63.458.750	1.269.175
Capital souscrit au terme de l'exercice	583.775.026	
Catégories de parts (nominatives)		
Parts B	57.225.541	9.229.926
Parts C	54.538.000	2.200.000
Parts D	80.595.235	4.335.408
Parts E	391.415.250	7.828.325
TOTAL		23.593.659

Structure de l'actionariat



État des dettes

	2016
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	
Dettes financières	65.875.000
<i>Autres emprunts</i>	65.875.000
Autres dettes	331
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	65.875.331
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	
Dettes financières	65.875.000
<i>Autres emprunts</i>	65.875.000
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	65.875.000
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	258.153
Rémunérations et charges sociales	1.671.199

Résultats d'exploitation

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	1.531.292	2.143.037
Autres	1.711	2.959
Ventilation par marché géographique		
Belgique	1.533.003	2.145.996
Autres produits courants		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	3.470	2.316

Charges d'exploitation	2016	2015
Travailleurs qui sont inscrits au registre du personnel		
Total à la date de clôture	49	43
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	44,1	38,9
Nombre d'heures effectivement prestées	65.418	58.317
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	4.365.876	3.941.613
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.164.683	1.226.710
Primes patronales pour assurances extralégales	611.729	892.827
Autres frais de personnel	225.212	202.140
Autres charges d'exploitation courants		
Impôts et taxes d'exploitation	18.351	17.981
Autres	42.330	21.527
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Total à la date de clôture	1	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	1,0	0,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1.949	1.501
Frais pour l'entreprise	113.933	78.834

Résultats financiers

	2016	2015
Résultats financiers récurrents		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actés	44	127

Produits et charges exceptionnels par leur envergure ou leur fréquence

	2016	2015
Produits non récurrents	397.461.816	20.875.642
Produits financiers non récurrents	397.461.816	20.875.642
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	397.458.036	20.871.453
Autres produits financiers non récurrents	3.780	4.189
Charges non récurrentes	12.319.603	20.871.453
Charges financières non récurrentes	12.319.603	20.871.453
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières	12.319.603	20.871.453

Impôts et taxes

	2016
Impôts sur le résultat de l'exercice	2.374
Impôts et précomptes dus ou versés	3.014.791
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	3.012.417
Principales sources de différences entre le bénéfice avant impôt, tel qu'il ressort des comptes annuels, et le bénéfice imposable estimé	
Revenus définitivement taxés du dividende reçu	10.570.808
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	385.138.433

Taxes sur la valeur ajoutée et montants à charge de tiers

	2016	2015
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À l'entreprise (déductibles)	222.522	32.601
Par l'entreprise	968.017	180.133
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
Précompte professionnel	1.793.736	1.520.532
Précompte mobilier	555	549

Droits et engagements hors bilan

	2016
Garanties réelles	
Valeur comptable des actifs gagés	105.407.158

	2016
Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	1.822.251

Fin 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté, pour le compte de KBC Ancora, une action minoritaire à l'encontre de son gérant statutaire et de Cera. Par jugement du 24.10.2012, le Tribunal de première instance de Leuven a rejeté intégralement la requête. Les requérants ont interjeté appel de ce jugement le 13.03.2013.

Régime complémentaire de pensions de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance pension ou de survie complémentaire est assurée aux membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et avec des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

		Entreprises liées		Entreprises associées
	2016	2015	2016	2015
Immobilisations financières	1.441.796.702	1.105.981.464	378.349.337	337.843.838
Participations	1.441.796.702	1.105.981.464	378.349.337	337.843.838
Créances	42.556	16.519		
À un an au plus	42.556	16.519		
Dettes	2.823		331.451	76.354
À un an au plus	2.823		331.451	76.354
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières		60.515.071		
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	12.319.603	20.871.453		

Relations financières

	2016
Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	64.000

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés et un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles d'évaluation fixées par l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20% par an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à partir de 2500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, à laquelle on applique les durées d'amortissement suivantes :

- Bâtiments : 33 ans
- Mobilier : 5 ans

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation du bien, une réduction de valeur est actée.

Les immobilisations en cours sont évaluées à la valeur d'acquisition et ne sont pas amorties.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de la valeur comptable moyenne pondérée. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de la valeur comptable moyenne pondérée.

Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Capital, réserves et subsides en capital

Le capital, les réserves et les subsides en capital sont évalués à leur valeur nominale.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.



En 2016, plus de **550** personnes ont participé à diverses activités de formation et d'information dans le cadre de la Cera Cooperative Academy.

Bilan social

Numéro du comité paritaire auquel ressortit l'entreprise : **200**

État des effectifs

Travailleurs qui sont inscrits au registre général du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2016	2016	2016	2015
Nombre moyen de travailleurs	32	16	44,1 (ETP)	38,9 (ETP)
Hommes	24	2	25,9 (ETP)	22 (ETP)
Femmes	8	14	18,2 (ETP)	16,9 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	48.604	16.814	65.418 (T)	58.317 (T)
Hommes	36.378	2.272	38.650 (T)	32.712 (T)
Femmes	12.226	14.542	26.768 (T)	25.605 (T)
Frais de personnel en euros	4.786.418	1.581.081	6.367.499 (T)	6.263.290 (T)
Hommes	3.938.652	296.000	4.234.651 (T)	4.004.922 (T)
Femmes	847.766	1.285.081	2.132.848 (T)	2.258.368 (T)

À la date de clôture de l'exercice

	Temps plein 2016	Temps partiel 2016	2016 (ETP)
Nombre de travailleurs	34	15	45,2
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	34	15	45,2
Selon le sexe et le niveau d'études			
Hommes	25	2	26,6
Enseignement secondaire	3		3,0
Supérieur non universitaire	2		2,0
Universitaire	20	2	21,6
Femmes	9	13	18,6
Enseignement secondaire	1	1	1,5
Supérieur non universitaire	4	7	9,1
Universitaire	4	5	8,0
Selon la catégorie professionnelle			
Direction	3		3,0
Employés	31	15	42,2

Intérimaires

	Intérimaires
Nombre moyen de personnes employées	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1.949
Frais pour l'entreprise en euros	113.933

Évolution des effectifs au cours de l'exercice

	Temps pleins	Temps partiel	Total en ETP
Entrées			
Nombre de travailleurs qui étaient inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	7		7,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	7		7,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	1		1,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	1		1,0
Par motif de fin de contrat			
<i>Autre motif</i>	1		1,0

Renseignements sur les formations pour les travailleurs pendant l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	14	18
Nombre d'heures de formation suivies	317	268
Coût net pour l'entreprise en euros	51.300	33.645
<i>dont coût brut directement lié à la formation</i>	52.363	33.845
<i>dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)</i>	1.063	200

Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la date du bilan 2016, le bilan s'établit à 1929,2 millions d'euros, en hausse de 397,4 millions d'euros par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse est la résultante de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif, dont les principales sont commentées ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 17,6 millions d'euros, comprennent principalement :

- terrains et constructions pour 7,6 millions d'euros : des parcelles de terrain avec bâtiments érigés à Leuven et des droits réels sur des biens immeubles. Ces derniers ont trait à des emplacements de parking ;
- investissements en œuvres d'art pour 1,6 million d'euros ;
- immobilisations en cours pour 8,4 millions d'euros, en ce qui concerne immeubles de bureaux

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable 1820,4 millions d'euros) constituent la majeure partie (env. 94%) de l'actif et se composent presque exclusivement de participations stratégiques dans KBC Groupe et KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Généralités

Pour les immobilisations financières — lesquelles se composent dans le cas de Cera essentiellement d'actions KBC Groupe et KBC Ancora — des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou dépréciation durable.

Ces réductions de valeur sont reprises par la suite dans la mesure où elles excèdent, au terme de l'exercice, le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des réductions de valeur constituées précédemment.

Constitution de réductions de valeur au 31.12.2008

Au printemps 2009, le Conseil d'Administration a estimé, vu l'impact de la crise financière, qu'il était question d'une moins-value ou dépréciation durable des actions KBC Groupe et KBC Ancora détenues, et qu'il y avait lieu d'acter une réduction de valeur de ces actions.

Pour la constitution de ces réductions de valeur, le Conseil d'Administration a pris comme point de repère objectif la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe. Le caractère à très long terme de la participation de Cera dans KBC Groupe (directement, et aussi indirectement par le truchement de KBC Ancora) a été dans ce contexte un argument de poids. Au 31.12.2008, cette valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 31,50 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a par conséquent été ramenée à 31,50 euros par action¹.

¹ À la suite de la souscription de 3,1 millions d'actions KBC Groupe en décembre 2012, la valeur comptable nette moyenne pondérée des actions KBC Groupe a baissé à 30,36 euros par action.

Une réduction de valeur de 106,4 millions d'euros a été constituée dans ce contexte. Suite à la vente d'actions de KBC Groupe pendant l'année 2013, 65,9 millions d'euros de réduction de valeur ont déjà été repris.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora a été ramenée de 44,98 euros à 25,635 euros par action², en ligne avec la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente au 31.12.2008 (au niveau de KBC Groupe). À ce moment, chaque action KBC Ancora représentait en effet au niveau sous-jacent 1,05 action KBC Groupe et une dette de 7,44 euros (25,635 euros = 31,50 euros x 1,05 – 7,44 euros).

Une réduction de valeur de 921,7 millions d'euros a été constituée dans ce contexte.

Au 31.12.2008, des réductions de valeur ont donc été actées sur les actions KBC Groupe et KBC Ancora en portefeuille à concurrence d'un montant total de 1028,1 millions d'euros.

Reprise (partielle) des réductions de valeur au 31.12.2016

Le Conseil d'Administration estime que les évolutions favorables à l'échelle de KBC Groupe justifient une réévaluation des réductions de valeur comptabilisées dans le passé.

Pour des raisons de cohérence, il a été décidé d'utiliser le même critère que celui utilisé lors de la constitution des réductions de valeur, à savoir la valeur comptable en capitaux propres (sous-jacente) par action KBC Groupe. Au 31.12.2016, celle-ci s'élevait à 38,14 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée initiale des 11,1 millions d'actions KBC Groupe détenues par Cera s'élève à 34,00 euros par action.

La valeur comptable nette de ces actions KBC Groupe représentait 30,36 euros par action.

Comme la valeur comptable en capitaux propres de KBC Groupe est au 31.12.2016 supérieure à la valeur comptable initiale, la réduction de valeur a donc été reprise dans son intégralité, de sorte que la valeur comptable s'élève à 34,00 euros par action à la date du bilan.

Cet effet induit en 2016 un résultat financier non récurrent de 40,5 millions d'euros.

La valeur comptable nette des actions KBC Ancora détenues par Cera s'élève à :

- 25,36 euros par action pour les 24,5 millions d'actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 25,635 euros par action pour les 18,2 millions d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature, en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D.

Au 31.12.2016, la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente (au niveau de KBC Groupe) s'élève à 33,55 euros par action KBC Ancora. Actuellement, chaque action KBC Ancora représente en effet au niveau sous-jacent 0,99 action KBC Groupe et une dette de 4,21 euros (33,55 euros = 38,14 euros x 0,99 – 4,21 euros).

Les réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora sont partiellement reprises, portant la valeur comptable nette à 33,55 euros.

Cet effet induit en 2016 un résultat financier non récurrent de 344,6 millions d'euros, dont 200,5 millions d'euros sur les actions détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme et 144,1 millions d'euros sur les actions destinées à être attribuées en nature, en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D.

² À la suite de l'achat de 330.879 actions KBC Ancora en 2009, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.

Au total, ces reprises de réductions de valeur représentent un montant de 385,1 millions d'euros.³ Il convient de souligner qu'il s'agit d'une composante (positive) comptable du résultat, n'induisant bien entendu aucun flux de trésorerie entrant. Sans ce résultat financier non récurrent, Cera clôturerait l'exercice 2016 sur un résultat négatif de 8,7 millions d'euros.

Actions KBC Groupe

À la date du bilan, Cera détient en tout 11,1 millions d'actions KBC Groupe en portefeuille, soit approximativement 2,66% du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à la date du bilan à 378,3 millions d'euros. Les réductions de valeur sur les actions KBC Groupe ont été intégralement reprises, pour un montant de 40,5 millions d'euros.

La valeur comptable par action KBC Groupe est ainsi passée de 30,36 euros (valeur comptable initiale) à 34,00 euros. Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait à 58,83 euros le 31 décembre 2016 et à 66,05 euros le 26 avril 2017.

Actions KBC Ancora

La participation dans KBC Ancora (42,7 millions d'actions) correspond à environ 54,51% du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation et comporte deux sortes d'actions :

- les actions KBC Ancora destinées à être attribuées, en tant que part de retrait, lors de démissions avec parts D ;
- les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement à long terme.

La valeur comptable totale des actions KBC Ancora s'élève à 1432,1 millions d'euros à la date du bilan. Fin 2016, une reprise partielle des réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora a été comptabilisée pour un total de 344,6 millions d'euros. De ce montant, 144,1 millions d'euros sont ajoutés aux réserves disponibles spéciales pour les actions KBC Ancora qui seront, à terme, attribuées en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D. À la date du bilan, la réduction de valeur restante sur les actions KBC Ancora s'élève à 484,8 millions d'euros.

La valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, moins les dettes nettes par action (4,21 euros). Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe le 31 décembre 2016 (58,83 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 54,03 euros. Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe le 26 avril 2017 (66,05 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 61,18 euros.

Actions KBC Ancora destinées à être attribuées

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées à la date du bilan à être attribuées en nature en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	4.335.408
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	x 4,2

Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	18.208.714

À la date du bilan, la valeur comptable de ces 18,2 millions d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées s'établit à 610,9 millions d'euros.

³ Par ailleurs, il a été procédé à une reprise à la suite de démissions avec parts D pour un montant de 12,3 millions d'euros : voir également la rubrique 'Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières'.

Actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement à long terme

À la date du bilan, Cera détient 24,5 millions d'actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement à long terme. La valeur comptable totale de ces actions s'élève à 821,2 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop

La participation dans BRS Microfinance Coop (9682 parts) correspond à une participation de 70,21%. Au cours de l'exercice 2016, Cera a souscrit 9273 parts supplémentaires pour un montant total de 9,3 millions d'euros. À la date de clôture du bilan, la valeur comptable de ces parts était de 9,7 millions d'euros. Jusqu'à la fin 2015, les activités de BRS Microfinance Coop se limitaient principalement à des investissements dans deux fonds qui, à leur tour, investissaient dans la microfinance. Depuis 2016, BRS Microfinance Coop souhaite élargir son portefeuille d'investissements. Cela se fait d'abord avec des fonds supplémentaires apportés par Cera et KBC Bank. Et, depuis fin octobre 2016, BRS Microfinance Coop a ouvert son capital aux particuliers. Ces fonds sont depuis le second semestre 2016 systématiquement investis en suivant la politique d'investissements de BRS Microfinance Coop.

FWR Consult

Cera possède une participation de 99% dans FWR Consult (198 parts), représentant une valeur comptable de 19.800 euros.

Autres immobilisations financières

Ces actions ont trait à des droits sociaux dans cinq entreprises qui ne constituent certes pas une participation mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom). À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions est de 0,2 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (91,2 millions d'euros) se composent principalement des créances à un an au plus (9,1 millions d'euros) et des valeurs disponibles (81,9 millions d'euros).

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,1 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 9 millions d'euros. Ces dernières portent principalement sur des impôts des exercices 2015 et 2016 à récupérer (8,6 millions d'euros, à savoir le précompte mobilier retenu sur les dividendes versés par KBC Groupe ces années-là) et sur la prime à recevoir dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven (0,4 million d'euros).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie ont principalement trait à une participation dans METALogic SA (0,1 million d'euros).

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissent à la date du bilan à 81,9 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,1 million d'euros) ont trait à des frais à reporter, engagés lors de l'exercice 2016 mais à charge de l'exercice 2017.

Fonds propres

Capital

À la date du bilan, le capital s'établit à 583,8 millions d'euros. Sa composition et son évolution sur la période 31.12.2014 – 31.12.2016 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Capital B	57,2	58,9	61,4
Capital C	54,5	54,5	54,5
Capital D	80,6	83,7	89,0
Capital E	391,4	328,0	305,9
Total	583,8	525,1	510,9

Au 31.12.2016, Cera comptait 388.732 sociétaires (par rapport à 389.676 fin 2015).

Réserves

Les réserves s'élèvent à 1255,6 millions d'euros et se composent comme suit :

Réserve légale

Cette réserve (3,9 millions d'euros) représente plus de 10% de la partie fixe du capital et est inchangée par rapport à l'exercice précédent. Il n'y a eu en effet ni ajouts ni prélèvements.

Réserves disponibles

La 'réserve disponible spéciale' a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves via l'attribution d'actions KBC Ancora.

Pour l'exercice 2016, la diminution de cette 'réserve disponible spéciale', à la suite des démissions avec parts D, s'est élevée à 15 millions d'euros.

Dans le sillage de la reprise des réductions de valeur sur les actions KBC Ancora, telle que visée à la rubrique 'Immobilisations financières', un montant de 144,1 millions d'euros ayant trait aux actions KBC Ancora devant à terme être attribuées (lors de démissions avec parts D) est ajouté aux réserves disponibles spéciales par le biais de l'affectation du résultat.

À la date de clôture du bilan, le solde de cette 'réserve disponible spéciale' s'élevait à 530,3 millions d'euros.

En démissionnant avec des parts D, les sociétaires ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), qui s'exprime via la 'Réserve EDC'. Dans le courant de l'exercice 2016, un montant de 11,7 millions d'euros a été versé en tant qu'EDC aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D. À la date du bilan, cet excédent s'élevait (après affectation du résultat) à 69,92 euros par part D. Au niveau comptable, on acte ainsi, via l'affectation du résultat, une dotation à la réserve EDC d'un montant de 5,7 millions d'euros.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec leurs parts D s'établit à 303,1 millions d'euros, ce qui correspond à 4.335.408 parts D pour lesquelles tant des actions KBC Ancora (4,2 par part D) que l'EDC (69,92 euros par part D) doivent être distribués.

La 'réserve disponible ordinaire' a augmenté de 213,2 millions d'euros (à 418,3 millions d'euros) à la suite de l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part D et de la réserve EDC.

	Solde 2016	2016		Solde 2015
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	69,92		+1,26	68,66
Réserve EDC (en millions d'euros)	303,1	-11,7	+5,7	309,2
Nombre de parts D en circulation	4.335.408			4.503.565

À la date du bilan, les réserves sont constituées comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Réserve légale	3,9	3,9	3,9
Réserves disponibles	1.251,8	915,5	910,4
• En cas de démission avec parts D	833,4	710,4	722,7
– réserve disponible spéciale	530,3	401,2	426,5
– réserve EDC	303,1	309,2	296,2
• Réserves disponibles ordinaires	418,3	205,1	187,7
Total	1.255,6	919,4	914,2

Subsides en capital

Il s'agit de subventions octroyées par les pouvoirs publics dans le cadre d'investissements dans des actifs immobilisés, et plus précisément de la prime d'un montant de 0,6 million d'euros octroyée dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven.

Dettes

Les dettes s'établissent à 89,2 millions d'euros, en hausse de 1,8 million d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes échéant dans l'année

En décembre 2012, Cera a soutenu l'augmentation de capital de KBC Groupe en souscrivant 3,1 millions de nouvelles actions KBC Groupe pour un montant de 65,9 millions d'euros, montant financé en dehors du groupe KBC. Ces 3,1 millions d'actions ont été données en gage au bailleur de crédit. Cet emprunt arrive à échéance en décembre 2017.

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 3,8 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (0,8 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures pas encore reçues, portant sur les exercices précédents (3,1 millions d'euros).

Dettes relatives aux charges fiscales, salariales et sociales

Les dettes relatives aux charges fiscales, salariales et sociales (1,9 million d'euros) ont trait d'une part au précompte professionnel encore dû et portant sur les salaires de décembre 2016 (0,2 million d'euros) et à la TVA (0,1 million d'euros), et d'autre part au pécule de vacances et aux primes relatives à l'exercice 2016, qui seront versés au cours des prochains exercices (1,7 million d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (17,2 millions d'euros) portent entre autres sur :

- le dividende coopératif de 2,5% à payer au titre de l'exercice 2016 (13,5 millions d'euros) ;
- les dettes relatives à la contribution sociétale de Cera dont le paiement aura lieu dans le futur (3,2 millions d'euros) ;
- la dette relative à l'acquisition de parking supplémentaire (0,4 million d'euros) ;
- les dividendes du passé pas encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,4 million d'euros) ont trait à des charges à affecter (intérêts au prorata des dettes financières) et des produits à reporter (produits encaissés dans le courant de l'exercice 2016 mais portant sur l'exercice 2017).

Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 376,5 millions d'euros. Il s'agit du solde de 412,5 millions d'euros de produits et de 36 millions d'euros de charges. Nous décrivons ci-après plus en détail l'évolution des produits et des charges.

Produits

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus provient de ses participations.

Les produits ont ainsi principalement trait à :

Produits des immobilisations financières

Il s'agit ici des revenus de dividendes (11,1 millions d'euros).

	Nombre d'actions à la date du dividende	Dividende par action en euros	Total en euros
KBC Groupe	11.127.166	1,0 ⁴	11.127.166,00

KBC Ancora n'a pas distribué de dividende en 2016.

Produits de prestations de services

Les produits des actifs circulants (0,1 million d'euros) ont trait aux intérêts des comptes d'épargne.

Produits de prestations de services

Les produits de prestations de services (1,5 million d'euros) proviennent en majeure partie de l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés via le magazine CeraSelect et le site Internet.

⁴ Le 18 novembre 2016, KBC Groupe a versé un dividende intérimaire de 1 euro par action. Le dividende de clôture de 1,80 euro par action (sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale sera mis en paiement le 11 mai 2017).

Autres produits courants

Les autres produits courants (2,3 millions d'euros) ont trait, d'une part, aux produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (1,7 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clefs d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et revues éventuellement chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,1 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,2 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,4 million d'euros). Ces derniers portent principalement sur des actions et projets structurels sur le thème de la 'Mobilité durable', ainsi que sur des actions dans le cadre de l'entrepreneuriat durable et socialement responsable.

Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières

La reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières s'élève au total à 397,5 millions d'euros et consiste en une reprise de réductions de valeur actées sur les actions KBC Groupe et KBC Ancora.

Les réductions de valeur sur les actions KBC Groupe ont été intégralement reprises, pour un montant total de 40,5 millions d'euros. La valeur comptable par action KBC Groupe est ainsi passée de 30,36 euros (valeur comptable initiale) à 34,00 euros.

La reprise des réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora se compose :

- d'une part d'une reprise à la suite de démissions avec parts D (705.703 unités en 2016), pour un montant de 12,3 millions d'euros. Le 31.12.2008, Cera avait réduit la valeur comptable moyenne de sa participation dans KBC Ancora à 25,635 euros par action KBC Ancora et ce, par le biais de réductions de valeur. À la démission avec parts D, un sociétaire reçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D, et la réduction de valeur actée sur ces actions doit être reprise. En même temps, un montant identique de moins-values de réalisation d'immobilisations financières est acté (12,3 millions d'euros). Pour solde, les démissions avec parts D n'ont donc pas d'impact sur le résultat de Cera (voir également 'Charges');
- et d'autre part d'une reprise partielle des réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora, pour un montant total de 344,6 millions d'euros (augmentation à 33,55 euros de la valeur comptable nette par action KBC Ancora).

Charges

Charges des dettes

Les charges des dettes s'élèvent à 2,7 millions d'euros et ont trait aux charges d'intérêts des dettes financières.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers se montent à 14,6 millions d'euros et comportent les rubriques suivantes :

- *charges de fonctionnement (3,2 millions d'euros)* : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à la location des bureaux, à l'infrastructure logistique et informatique via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance de responsabilité des administrateurs ;

- *administration du capital et des sociétaires (1,8 million d'euros)* : les charges de l'administration du capital et des sociétaires comprennent principalement les indemnités versées aux banques guichet (KBC et CBC) pour la gestion administrative des comptes de sociétaire (1 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,7 million d'euros) ;
- *avantages sociétaires (4,4 millions d'euros)* : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les sociétaires, dans le CeraSelect et sur le site Internet. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 1,5 million d'euros (voir 'Produits') ;
- *contribution sociétale (3,1 millions d'euros)* : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous renvoyons au site Internet de Cera ;
- *communication (2,2 millions d'euros)* : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication vis-à-vis des sociétaires et de tiers intéressés. Elle comprend notamment les frais des magazines CeraScoop et CeraSelect, de l'Assemblée Générale, de la structure de participation et de campagnes dans le cadre de l'émission en cours.

Frais de personnel

À la date de clôture du bilan, Cera occupait 49 personnes ou 45,2 équivalents temps plein. Les charges de personnel se montent à 6,4 millions d'euros et se composent comme suit :

- rémunérations : 4,4 millions d'euros
- ONSS employeur : 1,2 million d'euros
- assurance de groupe : 0,6 million d'euros
- charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros

On entend par rémunérations, principalement : salaire mensuel, primes, pécule de vacances, 13e mois et avantages de toute nature.

Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- intervention de l'employeur dans les titres-repas
- frais divers propres à l'employeur
- assurance hospitalisation

Pour de plus amples détails sur les effectifs, nous renvoyons au bilan social.

Moins-values

Moins-values de réalisation d'immobilisations financières (12,3 millions d'euros) : il s'agit principalement des moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (voir également 'Produits' : reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières). Comme déjà précisé, les démissions avec parts D n'ont, pour solde, aucun impact sur le résultat de Cera.

Affectation du résultat

Le bénéfice à affecter de l'exercice s'établit à 376,5 millions d'euros. Le gérant propose l'affectation suivante :

- dotation à la réserve EDC à concurrence de 5,7 millions d'euros
- dotation à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 213,2 millions d'euros
- dotation à la réserve disponible spéciale à concurrence de 144,1 millions d'euros
- rémunération du capital des sociétaires pour 13,5 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende coopératif de 2,5%. Le calcul du dividende pour les différentes catégories d'actions est effectué conformément à l'article 29 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue le 14 juin 2017.

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 1251,8 millions d'euros et se compose comme suit :

- réserve disponible spéciale : 530,3 millions d'euros
- réserve EDC : 303,1 millions d'euros
- réserve disponible ordinaire : 418,3 millions d'euros

Informations complémentaires

Aucune mesure n'a été prise sur le plan de la recherche et développement.

La société n'a pas de succursales.

Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture des comptes de l'exercice.

L'actif de Cera se compose presque exclusivement d'une participation directe et indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc déterminés en grande partie par l'évolution du groupe KBC.

Procédure juridique

En décembre 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté une action minoritaire à l'encontre du gérant statutaire de KBC Ancora ainsi que de Cera. Les requérants contestaient l'achat de 2,3 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora en mars 2007 dans le cadre de la scission de ses actions. Ils contestaient également l'achat de 3,9 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora à la mi-2007 afin de dépasser, en compagnie de Cera, le seuil de 30% dans KBC Groupe dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat, loi qui entrerait en vigueur le 1er septembre 2007. Leur requête visait principalement à faire reprendre par les défendeurs, au prix d'acquisition, les actions achetées.

Par jugement du 24 octobre 2012, le Tribunal de Première Instance de Leuven a rejeté intégralement les actions des requérants.

Le 13 mars 2013, ceux-ci ont été en appel de ce jugement.

Le gérant statutaire est convaincu que ces opérations ont été décidées et exécutées correctement. Il envisage par conséquent le déroulement de la procédure en toute confiance.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de Cera SCRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT DE COMMISSAIRE AVEC UNE OPINION SANS RÉSERVE DONT L'ORIGINALE A ÉTÉ PRÉPARÉ EN NÉERLANDAIS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Cera SCRL (« la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 1.929.212.790,15 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 376.476.542,73 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement par la Société de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne présente pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 28 avril 2017

KPMG Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

représentée par

Olivier Macq

Réviseur d'Entreprises



Plus de **15%** de la population est confrontée à une forme de limitation. Cera soutient des initiatives diverses qui renforcent les personnes handicapées, leurs familles et les soignants afin qu'ils puissent obtenir une place à part entière dans la société.

Colophon

Cera SCRL

Siège : Mgr. Ladeuzeplein 15, 3000 Leuven
Tél. 0800 623 40 - info@cera.be - www.cera.be

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)
Belgian Governance Institute (GUBERNA)
Le Conseil National de la Coopération (CNC)



Conseil National
de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature les précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément est la garantie que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Team de rédaction

Jan Bergmans
Luc De Bolle
Sofie Donneaux
Els Lefèvre
Greet Leynen
Ann Thoelen
Lieven Vandeputte
Hannelore Vandezande
Kristof Van Gestel
Matthieu Vanhove

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Traduction

Xplanation, Leuven

Correction linguistique

Gregory Kévers

Rédaction finale et coordination

Greet Leynen

Mise en page

Raf Berckmans

Impression et finition

L.capitan, Ruddervoorde

Photos

Johan Van Droogenbroeck : photos des pages 42 et 56 (Ontmoetingsdag à Anvers le 22.10.2016)

Koen Broos : photos des pages 10 (Carrefour asbl) et 72 (Huppeldepup vzw)

Isabel Corthier : photo de la page 24 (Josephine)

Steven Richardson : photo de la page 4 (Public à l'œuvre)

Raf Berckmans : photo de la page 27 (Conseil d'Administration)

Les photos de la couverture ont été sélectionnées parmi les envois des participants à l'édition 2016 du concours photos de Cera.

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SCRL, Mgr. Ladeuzeplein 15, 3000 Leuven

Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0406.581.960

Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais et peut également être téléchargé sur www.cera.be.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait foi juridiquement.

CHIFFRES CLÉS 2016

Financier

Participation dans KBC Groupe	2,66%
Participation dans KBC Ancora	54,51%
Fonds propres (en euros)	1.839.987.612
Résultat de l'exercice (en euros)	376.476.543
Dividende coopératif	2,5%

Participation

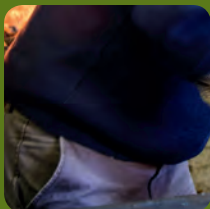
Nombre de sociétaires au 31.12.2016	388.732
Nombre de membres CCR (Conseil Consultatif Régional)	889
Nombre de membres RDB (Réunion des Bureaux des CCR)	16
Nombre de membres CCN (Conseil Consultatif National)	180
Nombre de membres du Conseil d'Administration	21
Nombre de présents à l'Assemblée Générale du 04.06.2016	1534
Présences aux CCR	80%
Présences au CCN du 29.04.2016	81%
Présences au CCN du 25.11.2016	86%
Présences à la RDB	79%
Présences au Conseil d'Administration	99%

Contribution sociétale (en euros)

Soutien de projets total (*)	2.644.044
dont	
Régional	814.551
Suprarégional (Réunion des Bureaux)	87.521
Autres	20.485
National	1.721.487
* Y compris la contribution des partenaires externes	252.000
Soutien de projets internationaux (via BRS ASBL)	203.601
Consultation et formation BRS ASBL	104.550
Nombre de projets régionaux (CCR)	434
Nombre de projets suprarégionaux (RDB)	11
Nombre de projets nationaux en cours	80
Nombre de projets internationaux (via BRS ASBL)	11
Nombre de conseils prestés par Cera Coopburo	34

Avantages sociétaires

Réactions numéro printemps	16%
Réactions numéro automne	25%



Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides au groupe KBC/CBC
- Nous réalisons un impact positif dans la société
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs

La participation, la solidarité et le respect de chacun - des valeurs inspirées par F.W. Raiffeisen - forment depuis 125 ans les bases de l'entreprise coopérative de Cera.

La coopérative Cera : profondément enracinée, largement ramifiée

Cera SCRL
Mgr. Ladeuzeplein 15, 3000 Leuven
tél.: 0800 623 40
info@cera.be - www.cera.be

